Quoi de Neuf ?

SAINT GEORGES D'OLÉRON

BULLETIN MUNICIPAL N°33

Juillet 2015

JEUNESSE

P 24 ▮ Parcours d'orientation

VIE ASSOCIATIVE

P 28 ▮ La fête du four à Chaucre

FÊTES ET CÉRÉMONIES

P 31 ▮ Journées commémoratives

Sommaire

- Municipalité 3
  - Compte rendu du conseil municipal (2 avril – 28 mai 2015)
  - Budgets primitifs 2015
  - Reconduction des pavillons bleus
- Travaux divers 14
  - Travaux Services Techniques
  - Réaménagement de la salle de restauration scolaire
  - Plan de circulation Place de Verdun
  - Restructuration de la salle des fêtes du Trait d'Union
  - Piste cyclable "Les Bonnes"
  - Inauguration aux Prés Valet
  - Installation de la vidéo protection
- Social et Santé 18
  - Dossier CLIC : la maltraitance
  - Dossier CLIC : démarchage à domicile
  - Dispositif canicule
  - Accueil de jour Maison Phare
- Jeunesse.....23
  - Summer Glisse
  - Sortie vélo des CE1
  - Rencontre des écoles : parcours d'orientation
  - Temps d'Activités Périscolaires
  - Rencontre des écoles : jeux sportifs
  - Petits jardiniers en herbe !
  - Visite du château de Crazannes
  - Permis "piéton"
- Vie associative 28
  - Miss en Oléron
  - Four chaucrin
  - Associations patriotiques
  - Gym Oléron
  - Saint Georges Football
- Fêtes et cérémonies 31
  - 1er mai 2015
  - 8 mai 2015
- Culture & Animations 33
  - La médiathèque
  - Chapiteau-opéra
- Quoi de neuf ? 37
  - Infirmiers
  - Les jardins de la Josière "Bio"
- Tribune des élus 38
- Calendrier des fêtes.....39
  - Manifestations : juillet à octobre 2015
- Infos complémentaires.....41
  - Colonnes d'emballages et papiers
  - Composteur : mode d'emploi
  - Police municipale
  - Pêche à pied
- État civil 44
  - Avril - Mai 2015
- Renseignements utiles.....44
  - Permanences
  - Avis encombrants
  - Horaires déchetteries
  - Don du sang
  - Marchés
- Coin gourmet.....46
- Zoom sur... 47
  - La tourbe

EDITO

Madame, Monsieur,
chers Concitoyens,

L'expulsion des "zadistes" du site de "Maison Heureuse" s'est déroulée à la demande de la commune et sur décision du tribunal administratif après 1 mois d'occupation illégale. Les quelques incidents qui s'en sont suivis (échange de détritus) ne sont absolument pas de la responsabilité de la commune comme cela a pu être écrit dans la presse locale. Même si nous pouvons nous rejoindre sur une partie des revendications, l'action de notre collectivité s'entend, depuis le début de ce projet d'implantation de filières conchylicoles dans l'anse de la Malconche, dans un cadre légal et respectueux des procédures de justice.

Ces évènements n'ont pas empêché le dépôt du dossier de demande d'ouverture de 30 lits de soins de suite et rééducation sur ce même site, lequel sera examiné par les instances compétentes (Agence Régionale de la Santé) pour une décision au cours de l'automne, sur une autorisation ou non de créer une structure de soins de rééducation comme annoncée en décembre 2011, en avril 2012, en décembre 2013, en décembre 2014 dans "Le journal des propriétaires", ainsi que dans plusieurs articles du "Littoral".

La création de 43 logements à loyers encadrés, sur la zone du Mottet Sud à Saint Georges, est en cours pour une livraison fin 2015. Ce nouveau "quartier" qui se développera au fil du temps devrait pouvoir accueillir des familles de notre commune, parfois mal logées mais aussi des familles extérieures. Les critères et les contingents d'attribution de ces logements sont encadrés par la loi sur le logement dit "social". Si l'on examine les critères financiers d'attribution de ce type de logement, plus de 70 % des familles oléronaises sont éligibles.

Jusqu'à aujourd'hui et pour l'ensemble des opérations portées depuis 2008 sur notre commune, le contingent de logements attribués par notre collectivité a toujours été supérieur à ce qu'il aurait dû être, l'État ou d'autres organismes nous ayant délégué leur contingent.

L'aménagement Oléron Qualité Littoral de la plage des Bonnes est en cours (parking, piste cyclable, toilettes sèches …). Dans le même temps seront réalisés les enfouissements des réseaux, la création d'une piste cyclable et la réfection complète de la chaussée de l'avenue des Bouriennes, ce qui permettra un aménagement d'ensemble et de qualité de La Cotinière jusqu'à Domino, l'étape suivante étant la réalisation de ce même type de travaux en direction de la route des Huttes.

Même si la création des pistes cyclables est de la compétence de la communauté de communes de l'île d'Oléron, il est bien évidemment de l'initiative et de la responsabilité des élus communaux de porter ces projets à l'échelon intercommunal, d'autant plus que certains d'entre eux sont également conseillers communautaires.

A quelques jours d'une saison estivale que je souhaite prospère pour le commerce local et ensoleillée pour les vacanciers, le conseil municipal et moi-même souhaitent à l'ensemble des habitants de la commune de Saint Georges (principaux et secondaires) un été agréable et radieux.

Avec mes salutations cordiales.

Le maire, Éric PROUST.

Bulletin municipal de Saint-Georges d'Oléron - Dépôt légal n° 1150 – N° I.S.S.N. 1141 – 5126

Directeur de la Publication :
Éric PROUST, Maire de Saint Georges d'Oléron

Comité de rédaction :
Marie-Anne DIAS-GORICHON, Yves TRAUMAT, Nicole MORISSET, Marie MOÏSSENKO, Roselyne ANCEAUME-PIERRE, Murielle MONTOYA, Thierry DENIZIOT, Régine ARAUD

Photos :
MM. KLEIN Pascal, Philippe ROUET, TANTIN Bernard et toute l'équipe du bulletin.

Réalisation et impression :
Imprimerie Atlantique Offset - La Tremblade 17390 - 05 46 36 00 18

IMPRIM'VERT® PEFC 10-31-1685

Conformément à l'engagement de la municipalité pour la protection de l'environnement, ce magazine est imprimé sur papier recyclé avec une encre végétale par « Imprimerie Atlantique Offset ».

CONSEILS MUNICIPAUX

Extrait des comptes rendus : la version complète est à votre disposition à l'accueil de la Mairie.
Sauf mentions spéciales, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

◆ Séance du 2 avril 2015 :

DÉLIBÉRATIONS :

DÉNOMINATION DES VOIES DE LA ZAE "LES QUATRE MOULINS"

Le conseil municipal dénomme les 6 rues de la zone d'activités économiques intercommunale "Les Quatre Moulins" : rues Henri Becquerel, Pierre et Marie Curie, Gabriel Lippman, Louis de Broglie, Alfred Kaster et Jean Perrin tous lauréats français du prix Nobel de physique, et les allées de l'îlot agricole : allées des oyats et des immortelles.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE - MISE EN PLACE DE CONSEILS DE VILLAGE

Le conseil municipal approuve la création de sept conseils de villages (1) sur la commune et adopte la charte en régissant le fonctionnement.

(1) Saint Georges / Chéray / Domino-Les Sables Vignier-L'Ileau / Foulerot-Plaisance-Le Douhet-Notre-Dame-en-L'Isle / Sauzelle / Boyardville.

La délibération est approuvée par 19 voix pour, 4 contre (MM. HEMERY Isabelle + procuration de M. HARDY Stéphane, MONTOYA Murielle + procuration de M. DELSUC Gérard).

TRANSFORMATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DE BOYARDVILLE EN RELAIS POSTE

Le conseil municipal autorise la transformation de l'agence postale communale de Boyardville en relais poste à compter du 1er juin 2015 et autorise le maire à signer tout document en ce sens.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS PRINCIPAL ET ANNEXES DE L'EXERCICE 2015

Le conseil municipal adopte les budgets primitifs principal et annexes de l'exercice 2015 arrêtés comme suit :

Budget Principal (Commune)

Section de fonctionnement :	7 006 657 €
Section d'investissement :	3 816 490 €
Total :	10 823 147 €

Budget Annexe des ports de plaisance

Section d'exploitation :	857 961 €
Section d'investissement :	176 031 €
Total :	1 033 992 €

Budget Annexe du port de La Perrotine

Section d'exploitation :	75 756 €
Section d'investissement :	245 451 €
Total :	321 207 €

Budget Annexe du camping

Section d'exploitation :	140 889 €
Section d'investissement :	123 474 €
Total :	264 363 €

La délibération est approuvée par 19 voix pour, 4 abstentions (Mme HEMERY Isabelle + procuration de M. HARDY Stéphane, Mme MONTOYA Murielle + procuration de M. DELSUC Gérard).

SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget primitif principal de l'exercice 2015 la somme de 118 948 € au titre des subventions de fonctionnement à verser aux associations et aux organismes de droit privé.

La délibération est approuvée par 16 voix pour, 7 abstentions (MM. CHARTIER Annie, GORICHON-DIAS Marie-Anne, TRAUMAT Yves qui en tant qu'élus directement intéressés en raison de leurs fonctions dirigeantes au sein d'associations subventionnées n'ont pas pris part au vote de ce dossier et MM. HEMERY Isabelle + procuration de M. HARDY Stéphane, MONTOYA Murielle + procuration de M. DELSUC Gérard).

SUBVENTIONS 2015 AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget primitif principal de l'exercice 2015 la somme de 1 526 775 € au titre des subventions de fonctionnement et/ou d'investissement à verser aux établissements publics.

IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR 2015 - VOTE DES TAUX

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'exercice 2015 comme suit :

TH :	8,08%
TFB :	21,09 %
TFNB :	48,16 %

Soit des taux identiques à ceux de l'an passé, pour un produit fiscal attendu de 3 301 351 € hors allocations compensatrices pour 79 971 €.

MARCHÉ DE BOYARDVILLE - CHANGEMENT DE LOCATAIRE (LOCAL HORS STAND)

Le conseil municipal décide de louer à Mme SCHULER Marcelle le local du marché de Boyardville à usage de crèmerie-fromagerie moyennant un loyer principal de 800,00 € pour la saison 2015.

MARCHÉ DE CHÉRAY LOT N° 5 - DEMANDE DE CESSION DU DROIT AU BAIL

Le conseil municipal donne son accord à la cession au profit de la sarl LJB (enseigne commerciale "Rotisser'île") du bail commercial pour la location du lot n° 5 du marché couvert de Chéray jusqu'alors consenti à Mme PERDRIAUD Florence, aux fins d'exploitation d'une activité de rôtisserie, plats préparés, charcuterie et autorise le maire à signer tout document en ce sens et notamment le bail correspondant à intervenir avec la sarl LJB.

TRAVERSÉE DU DOMAINE PUBLIC DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES - PERMISSION DE VOIRIE POUR LA POSE D'UN PUISARD EAUX PLUVIALES "PASSE DU DOUHET" - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Le conseil municipal accepte les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public du conservatoire du littoral et des rivages lacustres valant permission de voirie pour la pose d'un puisard d'eaux pluviales sur le site de la "Forêt Briquet" (parcelles AS n° 25, lieu-dit "Passe du Douhet") et autorise le maire à signer tout document en ce sens.

ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CR N° 850 LIEU-DIT "CHÉRAY" - CONSORTS ROBIN

Le conseil municipal approuve l'acquisition de gré à gré de la parcelle CR n° 850, lieu-dit "Chéray", pour 4 308 m² restant à appartenir aux consorts ROBIN moyennant un prix global de 516 960 € payable en 2 fractions égales de 258 480 € chacune, l'une comptant à la signature de l'acte, l'autre au plus tard le 30 avril 2016, et autorise le maire à signer au nom de la commune l'acte authentique correspondant dont les frais seront à la charge de la commune.

La délibération est approuvée par 19 voix pour, 4 voix contre (MM. HEMERY Isabelle + procuration de M. HARDY Stéphane, MONTOYA Murielle + procuration de M. DELSUC Gérard).

AMÉNAGEMENT DE LA TRANCHE N° 5 DE LA ZAC DU TRAIT D'UNION (PHASE 1) - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAINS

Le conseil municipal approuve les termes du cahier des charges de cession de terrains de la phase 1 de la tranche 5 de la ZAC du Trait d'Union.

CONVENTION ORANGE N° D17-1502885 DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES (AVENUE DES ALBATROS ET RUE DES HIRONDELLES A BOYARDVILLE)

Le conseil municipal autorise la réalisation de l'opération de dissimulation des réseaux de communications électroniques prévue rue des Hirondelles et avenue des Albatros à Boyardville, et autorise le maire à signer la convention n° D17-1502885 correspondante à intervenir avec Orange.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICES COMMUNAUX A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE "TOURISME"

Le conseil municipal approuve le principe de la mise à disposition partielle des services techniques "Bâtiments" de la commune auprès de la communauté de communes de l'île d'Oléron pour la maintenance courante et l'entretien technique des bâtiments transférés à cet établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice de sa compétence "Tourisme", et autorise le maire à signer tout document en ce sens.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON

Le conseil municipal valide le contenu du procès-verbal constatant la mise à disposition des locaux communaux constituant l'office de tourisme de Saint Georges d'Oléron au profit de la communauté de communes de l'île d'Oléron suite à la prise de la compétence "Tourisme" par cet établissement public de coopération intercommunale, et autorise le maire à signer tout document en ce sens.

◆ Séance du 28 mai 2015 :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON – FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE CHEMIN DE LA PORTE ROUGE A CHÉRAY – DEMANDE DE VERSEMENT

Le conseil municipal décide d'autoriser le maire à solliciter auprès de la communauté de communes de l'île d'Oléron l'attribution du fonds de concours pour la réalisation - dans le cadre des travaux de restructuration du chemin de la Porte Rouge à Chéray - d'une piste cyclable urbaine d'un montant de 4 929,00 €.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON – FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC PRÉALABLE A LA RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES DU TRAIT D'UNION – DEMANDE DE VERSEMENT

Le conseil municipal décide d'autoriser le maire à solliciter auprès de la communauté de communes de l'île d'Oléron l'attribution du fonds de concours pour la réalisation d'un diagnostic préalable à la rénovation de la salle des fêtes du Trait d'Union identifiée comme salle diffusion de proximité d'un montant de 1 080,00 €.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON – PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES 2014 – DEMANDE DE VERSEMENT

Le conseil municipal décide d'autoriser le maire à solliciter auprès de la communauté de communes de l'île d'Oléron le versement de la participation communautaire au titre de la destruction des nids de frelons asiatiques réalisés par la commune en 2014 (30 % des frais engagés dans la limite de 135,00 € par nid détruit).

ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHÉS SUBSÉQUENTS

Le conseil municipal décide d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'énergie électrique charentais-maritime mis en place par le SDEER et autorise le maire à signer la convention constitutive correspondante et le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et passer les marchés subséquents pour le compte de la commune.

SÉJOUR SCOLAIRE 2015 A GAVARNIE – PARTICIPATION DES FAMILLES

Le conseil municipal décide de fixer la participation financière des familles au voyage scolaire de fin d'année qui se déroulera du 2 au 5 juin prochains à Gavarnie dans le Hautes Pyrénées à 85,00 €/élève.

CONVENTION SAFER DE VEILLE FONCIÈRE

Le conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention de veille foncière avec abonnement au site cartographique "vigifoncier" à intervenir avec la SAFER Poitou-Charentes et autorise le maire à signer, au nom de la commune, le document correspondant.

La délibération est adoptée par 22 voix pour, 1 voix contre (Mme MOÏSSENKO Marie).

MARCHÉ DE DOMINO – LOT N° 4 – DEMANDE DE CESSION DU DROIT AU BAIL

Le conseil municipal décide de donner son accord à la cession au profit de Mademoiselle PENETRO Marie-Lou (enseigne commerciale "Le Toulousain") du bail commercial pour la location du lot n° 4 du marché de Domino jusqu'alors consenti à M. PENETRO Gérard, aux fins d'exploitation d'une activité de boucherie-charcuterie-plats préparés et autorise le maire à signer tout document en ce sens et notamment le bail correspondant à intervenir avec Mademoiselle PENETRO Marie-Lou.

MARCHÉ DE BOYARDVILLE – LOT N° 7 – DEMANDE DE CESSION DU DROIT AU BAIL

Le conseil municipal décide de ne pas donner son accord à la cession au profit de M. BAREAUD Jean-Louis du bail commercial pour la location du lot n° 7 du marché de Boyardville jusqu'alors consenti à M. VAUCHELET Gérard, aux fins d'exploitation d'une activité de vente de plats à emporter.

(6 voix contre : MM. MORANDEAU Yannick, DHUEZ Claude, DUMONTEIL Martine, VIGNERON-LAROSA Marc, DABET Jacques, ANCEAUME-PIERRE Roselyne, 1 voix pour : Mme CHARTIER Annie et 16 abstentions : MM. PROUST Éric, VAUZELLE Claude en son nom propre et au nom de MORISSET Nicole de laquelle il a reçu procuration, ROBIN Sébastien, GORICHON-DIAS Marie-Anne, LESPAGNOL Annie, TRAUMAT Yves, CORSON Jacqueline, BANCE Patrick, VITRAC Frédérique, MOÏSSENKO Marie, STEINBACH Cathy, DELSUC Gérard, HARDY Stéphane en son nom propre et au nom de MONTOYA Murielle de laquelle il a reçu procuration, HÉMERY Isabelle).

PROGRAMME ONF DE TRAVAUX TOURISTIQUES D'ENTRETIEN 2015

Le conseil municipal décide d'approuver le programme ONF de travaux touristiques d'entretien pour 2015 d'un montant estimé de 73 854,90 € HT dont 44 312,94 € à la charge de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité (Monsieur HARDY Stéphane, directement intéressé en sa qualité d'agent patrimonial de l'ONF en poste sur Oléron, n'a pas participé au vote de ce dossier).

TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – DOSSIERS SDEER 337-1051 A 337-1054

Le conseil municipal décide d'autoriser la réalisation par le SDEER d'un certain nombre de travaux neufs d'éclairage public demandés par la commune (préparation du réseau d'éclairage avenue de la Malconche à Foulerot, déplacement de candélabres par des luminaires encastrés rues du Puits à Chaucre et de la Couture à Chéray, remplacement d'un foyer vétuste rue du Vieux Puits à Chaucre) pour un coût global restant à la charge de la commune de 1 957,15 €.

BUDGET COMMUNAL 2015

Un très bon niveau d'autofinancement

L'autofinancement représente l'excédent dégagé de la section de fonctionnement. Il est calculé comme suit :

- Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) – dépenses réelles de fonctionnement = épargne de gestion
- Epargne de gestion - intérêts de la dette = épargne brute
- Epargne brute - remboursement du capital = épargne nette ou capacité d'autofinancement nette qui doit permettre de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursement de dettes en priorité puis avec le reliquat les dépenses nouvelles d'équipement …).

◆ **Conclusion :** la CAF nette de remboursement des dettes bancaires n'a cessé de s'améliorer sur la période 2008-2013 pour atteindre 259 €/habitant en 2013, soit une CAF nette largement supérieure à la moyenne de la strate (même non renseigné pour 2014).

AUTOFINANCEMENT

Excédent brut de fonctionnement Capacité d'autofinancement (CAF) CAF nette du remboursement en capital des emprunts	En milliers d'€	€ par habitant	Moyenne de la strate
2008	614 586 535	184 176 160	185 158 88
2009	776 730 608	223 210 175	189 166 97
2010	1172 1090 958	330 307 270	192 166 92
2011	1364 1517 1397	382 425 391	208 181 109
2012	1398 1347 1259	391 377 352	208 181 105
2013	1071 1038 924	301 291 259	203 177 100
2014	NR	NR	NR

Sources : Minefi, comptabilité publique
NR : non renseigné

Un recours à l'emprunt mesuré

Pour financer ses projets, la commune qui n'a pas manqué de les étaler dans le temps, n'a eu que très peu recours à l'emprunt (1) sous la précédente mandature comme le montre le tableau ci-après :

(1) Un seul emprunt souscrit sur la période 2008-2014 avec un prêt de 700 000 € sur 15 ans réalisé en 2012 moyennant un taux fixe annuel de 3,90 % , hormis les prêts sans intérêts d'une durée maximum de 5 ans proposés par le SDEER pour le remboursement des participations communales aux travaux d'extension d'éclairage public, dont les montants sont peu significatifs et varient d'une année sur l'autre en fonction des opérations engagées.

ENDETTEMENT

Encours de la dette au 31/12/N Annuité de la dette	En milliers d'€	€ par habitant	Moyenne de la strate
2008	1766 60	529 18	702 100
2009	1686 184	486 53	695 98
2010	1503 189	424 53	774 103
2011	1363 177	382 50	788 101
2012	1612 140	451 39	800 105
2013	1468 164	412 46	814 106
2014	NR	NR	NR

Sources : Minefi, comptabilité publique
NR : non renseigné

A noter qu'il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt cette année.

◆ **Conclusion : l'endettement reste largement inférieur à celui des communes de la même strate (même non renseigné pour 2014) ce qui laisse à la commune une bonne marge de manœuvre pour financer des équipements futurs comme la restructuration du complexe sportif et culturel du Trait d'Union par exemple.**

Une pression fiscale contenue

Durant cette même période, la commune a eu recours a une augmentation plus que raisonnée des taux de sa fiscalité locale (0,8 % en moyenne par an sous le précédent mandat, avec aucune augmentation sur les 4 derniers exercices) comme le montre le tableau ci-dessous :

Taxes	Taux 2008	Taux 2009	Taux 2010	Taux 2011	Taux 2012	Taux 2013	Taux 2014	Évolution totale sur la période 2008-2014	Taux moyen de la strate (1)
Habitation	7,69	7,88	7,88	8,08	8,08	8,08	8,08		13,80
Évolution % annuelle/N-1	0	+ 2,5	0 %	+ 2,5	0	0	0	+ 5 % soit + 0,7 % par an	
Foncier bâti	20,08	20,58	20,58	21,09	21,09	21,09	21,09		19,22
Évolution % annuelle/N-1	0	+ 2,5	0	+ 2,5	0	0	0	+ 5 % soit + 0,7 % par an	
Foncier Non Bâti	45,85	46,99	46,99	48,16	48,16	48,16	48,16		51,84
Évolution % annuelle/N-1	0	+ 2,5	0 %	+ 2,5	0	0	0	+ 5 % soit + 0,7 % par an	

Sources : Minefi, comptabilité publique

(1) chiffres 2013

Et ce grâce à des bases d'impositions dynamiques (cf tableau infra) :

Foncier Bâti	191 906	192 582	191 707	194 608	197 580	205 698	207 000
	Années						
Bases d'impositions (1)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taxe d'Habitation	11 503 661	11 938 108	12 474 506	12 851 682	13 475 199	14 351 616	14 675 000
Foncier Non Bâti	7 396 855	7 717 986	8 069 886	8 382 312	8 728 066	9 175 436	9 276 000

Sources : états n° 1259 COM fournis par les services fiscaux

(1) Bases effectives de 2008 à 2013 / Bases prévisionnelles pour 2014

◆ **Conclusion :** la commune dispose de bases importantes mais le poids de la fiscalité par habitant étant supérieure à la moyenne de la strate (906,79 € c/ 601,00 € - cf ratio "produit des impositions directes/population" - source BP 2014) en dépit de taux inférieurs, les marges de manœuvre sont limitées en matière fiscale.

A noter que pour la 5ème année consécutive, il a été décidé de ne pas augmenter les taux locaux d'imposition en 2015.

LES BUDGETS PRIMITIFS 2015

1-1 BUDGET PRINCIPAL (10 823 147 €)

1-1-1 La section d'exploitation (7 006 657 €)

1-1-1-1 Les dépenses d'exploitation envisagées :

- les charges à caractère général (chapitre 011) sont programmées à hauteur de **2 215 578 €**. Elles regroupent notamment les dépenses d'énergie (240 000 €), d'eau et d'assainissement (80 000 €), de combustibles (75 000 €), de carburants (45 000 €), d'alimentation (90 000 €), les différentes fournitures d'entretien (35 000 €), de petit équipement (25 000 €), de voirie pour les travaux réalisés en régie (120 000 €), scolaires (20 000 €), administratives (16 000 €), l'entretien des voies et réseaux (240 000 € c/ 300 000 €), des bâtiments (30 000 €), les honoraires (30 000 €), les frais pour fêtes et cérémonies (65 000 € c/ 75 000 € en 2014), les frais d'affranchissement (18 00 €) et de télécommunications (46 000 €), les taxes foncières (45 000 €), les frais de nettoyage des marchés (110 000 €), le remboursement à la communauté de communes de l'île d'Oléron des frais de fonctionnement du service intercommunal d'instruction des autorisations du droit des sols (72 000 €).

Au final, celles-ci baissent de 2,8 % par rapport aux prévisions 2014.

- les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) qui augmentent de 0,7 % par rapport aux prévisions budgétaires 2014 (2 804 600 €) pour une réalisation constatée au compte administratif (CA) 2014 de 2 779 203 €, sont programmées à hauteur de 2 824 700 €, soit un ratio de 46,6 % en ce qui concerne les dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement contre 43,85 % en 2014 (moyenne nationale de la strate en 2014 : 48,60 %, source DGCL).

Cette évolution plus que contenue résulte essentiellement de l'effet du « GVT » (glissement-vieillesse-technicité) avec une hausse mécanique de la masse salariale liée aux progressions de carrière des agents, l'augmentation des cotisations patronales CNRACL et vieillesse, la revalorisation de la catégorie C, les indemnités pour élections (départementales et régionales cette année), et ce malgré le gel du point d'indice pour la 5ème année consécutive.

A noter qu'il ne sera pas procédé au remplacement d'un agent administratif à temps non complet (16 h/semaine) qui fera valoir ses droits à la retraite au 1er juin prochain.

- les atténuations de produits (chapitre 014) diminuent de manière drastique cette année pour s'élever à **5 000 €** pour une réalisation constatée au CA 2014 de 79 641 €, l'attribution de compensation versée jusqu'alors à la communauté de communes (63 704 €) disparaissant suite au dernier transfert de compétence réalisé en matière d'accueil touristique tout comme le reversement au département de la taxe de séjour additionnelle (17 000 €), cette même taxe de séjour étant désormais perçue par cet EPCI.

- les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à **954 235 €** (- 9 % par rapport au BP 2014) pour une réalisation constatée au CA 2014 de 1 007 078 €, dont les indemnités des élus à hauteur de 117 000 €, la subvention au CCAS de 400 000 € qui diminue par rapport à l'an passé (450 000 €), les participations à l'intercommunalité pour 16 000 € (PAPI), les subventions aux établissements publics (SIEM, SIMP, SIFICMS, SIFICES, CIAS, etc) pour 203 571 €, à l'ONF pour les travaux d'entretien touristiques pour 67 216 € (solde 2014 + prévision 2015).

Quant aux subventions aux associations et autres personnes de droit public, elles sont contenues, celles-ci diminuant par ailleurs mécaniquement du fait de la disparition de l'office de tourisme à qui 58 000 € ont été alloués en 2014, soit une baisse de 39,2% par rapport aux prévisions 2014 pour s'établir à 118 948 € contre une réalisation constatée de 196 612 € en 2014 (office de tourisme compris).

- les charges financières (chapitre 66) s'affichent autour de **57 000 €** cette année avec un remboursement des intérêts de la dette à l'échéance en diminution (58 000 € en 2014 contre 53 500 € cette année).

- les charges exceptionnelles (chapitre 67) restent dans les mêmes proportions que l'an passé avec une estimation de **2 000 €** (2 900 € en 2014) dont 1 500 € d'annulations de titres sur exercices antérieurs.

- les dotations provisions semi-budgétaires pour risques financiers (chapitre 68) sont estimées à **1 000 €**.

Au final les dépenses réelles de fonctionnement diminuent (- 3,6 %) par rapport aux prévisions 2014 (6 264 732 €) pour s'établir à 6 059 513 €. Avec le virement à la section d'investissement (242 144 €) et la dotation aux amortissements (705 000 €), le total cumulé des dépenses de fonctionnement s'établit à 7 006 657 €.

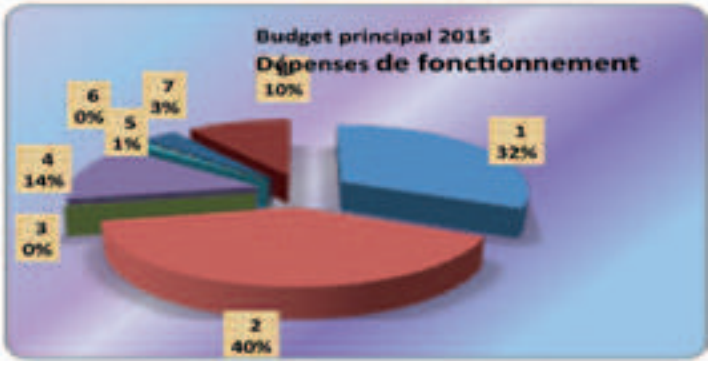

1	011 Charges à caractère général	2 215 578 €
2	012 Charges de personnel et frais assimilés	2 824 700 €
3	014 Atténuations de produits	5 000 €
4	65 Autres Charges de gestion courante	954 235 €
5	66 Charges financières	57 000 €
6	67/67 Charges exceptionnelles+dotations (2000€)	3 000 €
7	023 Virement à la section d'investissement	242 144 €
8	dotation aux amortissements	705 000 €
		7 006 657 €
		7 979 329 €

1-1-1-2 Les recettes d'exploitation envisagées :

Elles se répartissent en 3 grandes catégories et sont par ordre d'importance :

- le produit des contributions directes (chapitre 73) qui tient compte de la revalorisation des bases de la fiscalité locale fixée par l'État à 0,9 % alors qu'il n'est pas prévu d'en augmenter les taux (cf supra), soit une recette attendue de **3 671 351 €**, à raison de 3 301 351 € pour la taxe d'habitation et les taxes foncières, de 20 000 € au titre de la taxe de séjour 2014 restant encore à percevoir sur le présent exercice avant son transfert à l'intercommunalité au 1er janvier 2015.

Enfin un crédit de 350 000 € est prévu au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation (estimation correspondant à la moyenne des sommes perçues à ce titre ces deux dernières années).

Au final, ce chapitre «Impôts et Taxes» abondé à hauteur de **3 671 351 €**, est en recul de 1,9 % par rapport aux prévisions du BP 2014 (3 741 739 €) pour une réalisation constatée au CA 2014 de 3 871 050 €.

- les dotations (chapitre 74) qui comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les compensations de l'État. La LF pour 2015 modifie l'architecture de la dotation forfaitaire de la DGF. Les différentes composantes qui la constituaient jusqu'en 2014 sont regroupées en une seule dotation. A partir de cette année, la dotation forfaitaire se décompose en :

- une part fixe constituée de la dotation forfaitaire perçue en 2014 ;

- une part variable minorant ou majorant la dotation forfaitaire du produit de la variation de population

constatée au titre de l'année précédente par un montant par habitant compris entre 64,46 € et 128,93 € en fonction croissante de la population.

Ainsi celle-ci devrait-elle diminuer de 125 408 € (- 7,7 %) pour un montant évalué pour l'instant à 1 503 530 € en l'attente de sa mise en ligne par les services de l'Etat (contre 1 628 938 € en 2014, 1 735 757 € en 2013 et 1 827 722 € en 2012). Il devrait en être de même pour les compensations de l'État au titre de la CET, des exonérations des taxes foncières et d'habitation qui ne cessent de diminuer au fil des ans.

Au final, ce poste diminue passant à **2 187 083 €** pour 2015 contre 2 283 000 € en 2014 (-4,3 %) pour une réalisation constatée de 2 265 611 € au CA 2014.

- les produits du domaine et des services (chapitre 70) diminuent de 7 % par rapport aux prévisions 2014 (370 300 €), soit une estimation de **344 600 €** dont notamment 74 000 € de droits de stationnement (horodateurs), 31 000 € de redevances d'occupation du domaine public, 25 000 € pour les sous-concessions de plages, 54 000 € pour les repas de la restauration scolaire, 100 000 € de remboursement de la communauté de communes pour la mise à disposition de services municipaux pour l'exercice de la compétence enfance jeunesse, l'accueil saisonnier de gendarmes à « maison heureuse », les repas fournis au centre de loisirs, 12 000 € pour les charges sur loyers et le remboursement des taxes foncières.

A noter enfin :

- les autres produits de gestion courante (chapitre 75) qui sont abondés à hauteur de **202 700 €** cette année (- 15,8 % par rapport au BP 2014) pour une réalisation constatée au CA 2014 de 216 850 €, et répartis comme suit :

- revenus des immeubles : 150 000 €

- redevances versées par le délégatataire pour la gestion des marchés forains de plein air : 40 000 €

- achat chèques déjeuners par agent (prélèvement sur salaires) : 12 700 €

- les produits exceptionnels (chapitre 77) qui sont abondés à hauteur de **8 600 €**.

- les atténuations de charges (chapitre 013) qui représentent les remboursements sur les rémunérations du personnel pour notamment les congés maladies, les mises à disposition d'agents à des associations (football, arts martiaux) etc, qui sont abondées à hauteur à **91 000 €**.

Au final les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 1,9 % par rapport au BP 2014 pour s'établir à 6 993 885 €, en ce non compris l'excédent de fonctionnement reporté de 488 550 € et les opérations d'ordre pour 12 772 € pour un montant total cumulé de recettes de fonctionnement égal aux dépenses de 7 006 657 €.

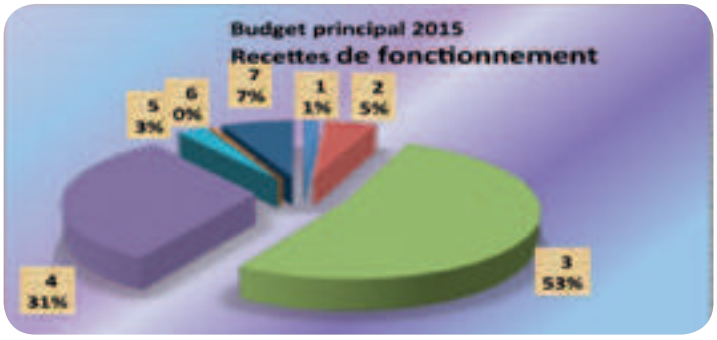

1	013 Atténuations de charges	91 000 €
2	70 Produits des services, domaine et ventes	344 600 €
3	73 Impôts et taxes	3 671 351 €
4	74 Dotations, subventions et participations	2 187 083 €
5	75 Autres produits de gestion courante	202 700 €
6	77/042 Produits exceptionnels/(6700)Excédt d'ordre de trésor	21 373 €
7	R002 Résultat reporté ou anticipé	488 550 €
...	...	7 006 657 €
...	Report Budget 2014	-7 279 129 €

1-1-2 La section d'investissement (3 816 490 €)

1-1-2-1 Les dépenses d'investissement envisagées :

Afin de poursuivre sa politique d'investissement, la municipalité prévoit de mettre en œuvre en 2015 un nouveau programme d'investissement de **1 940 166 €** (hors reports à hauteur de **1 876 324 €**) qui comprend les dépenses suivantes par chapitre :

- chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » à hauteur 140 900 € (remboursement du capital des emprunts),

- chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » (hors opérations d'équipement) à hauteur de 30 854 € de nouveaux crédits (reports en sus à hauteur de 69 000 €) pour des frais d'études urbanistiques (AVAP, mise en compatibilité du PLU), routières (VRD centre bourg, aménagement hydraulique à Chéray, RD 126, etc), ou l'achat d'un logiciel d'achats publics ;

- chapitre 204 « Subventions d'équipement versées aux organismes publics » à hauteur de 355 064 € de nouveaux crédits répartis comme suit (reports en sus à hauteur de 484 224 €) :

- CDC : 159 136 € (+ 288 266 € de reports) pour le PAPI 2014 et 2015, le CEPMO, la maison médicale, la défense mer (travaux d'urgence Domino - La Gautrelle 2014), Oléron Qualité Plage 2014 (aménagement du site de La Gautrelle : piste cyclable, zone d'accueil, chaussée) et 2015 (aménagement du site des Bonnes : piste cyclable) ;
- SDEER : 63 827€ (+ 44 173 € de reports) pour les travaux de génie civil télécom lors des enfouissements de réseaux.
- Syndicat des Eaux : (82 500 € de reports) pour l'assainissement de La Gautrelle (travaux 2014)
- SIFICES : 10 014 € pour l'aménagement d'une salle audio au collège de Saint Pierre (part communale 2015 sur l'emprunt souscrit à cet effet) ;

• Foyer Logement : 45 000 € (frais d'études et de maîtrise d'œuvre et premier acompte sur les travaux de création d'un pôle social),

• Conseil général : 8 400 € (aménagement entrée Notre Dame en l'Isle),

• ONF : 48 687 € (+ 64 680 € en reports) pour Oléron Qualité Littoral 2014 et 48 687 € pour Oléron Qualité Littoral 2015 (aménagement du site des Bonnes, zone d'accueil) ;

• UES PACT SUD OUEST : 20 000 € pour la réalisation de 2 logements locatifs sociaux à Domino (bail à réhabilitation) ;

- chapitre 21 « Immobilisations corporelles » (hors opérations d'équipement) à hauteur de 450 699 € de nouveaux crédits prévus (reports en sus à hauteur de 551 100 €) répartis comme suit:

• terrains nus (article 2111) : 88 000 € de reports

• autres agencements et aménagements de terrain (article 2128) : 32 800 € (+62 000 € de reports) pour la pose d'un nouveau module à l'aire de jeux de la zone de loisirs des Prés Valet, la reprise du surfaçage des courts de tennis de Chéray, , le changement des filets pare-ballon et des brise vent du stade, les toilettes sèches de l'entrée de la plage des Bonnes dans le cadre d'Oléron Qualité Littoral 2015 ;

• hôtel de ville (article 21311) : 10 000 € de reports pour la climatisation de la salle du conseil et des mariages,

• bâtiments scolaires (article 21312): 31 900 € pour la remise en état et la peinture de classes des écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire du Trait d'Union, des protèges poteaux à la maternelle ;

• équipements du cimetière (article 21316) : 1 000 € de reports pour les plaques de noms des allées,

• autres bâtiments publics (article 21318) : 1 000 € pour le changement d'une fenêtre PVC du logement de Domino ;

• installations générales, agencement, aménagement (article 2135) : 35 000 € (+50 000 € de reports) pour la 2ème phase d'installation de caméras de vidéo surveillance ;

• réseaux de voirie (article 2151) : 25 329 € (+ 135 000 € de reports) pour la réfection de la voirie à divers endroits de la commune dont la reprise du chemin des garnisselles à Chaucre après achèvement des travaux d'assainissement en cours ;

• installations de voirie (article 2152) : 73 000 € (+134 000 € de reports) pour la mise en place de ralentisseurs à la Boulinière, la réfection de la voirie de la route côtière depuis les Bonnes jusqu'à l'avenue de l'atlantique à Domino, l'achat de dispositifs anti inondation, le sol coulé du préau de l'école élémentaire ;

• autres réseaux (article 21538) : 150 000 € pour l'effacement des réseaux aériens chemin de la porte rouge à Chéray, le pluvial de la rue St Jean à Chéray et de divers autres voies de la commune (prévision) ;

• autres matériel et outil de défense contre l'incendie (article 21568) : 4 450 € (+ 4 000 € de reports) pour le remplacement comme tous les ans d'un certain nombre de poteaux incendie ;

• autre matériel et outillage de voirie (article 21578) : 43 500 € (+ 12 000 € de reports) pour divers mobiliers urbains (miroirs, portiques, bancs, corbeilles, jardinières) et le plan de jalonnement de Domino dans le cadre du groupement de commandes passé avec la communauté de communes ;

• autres installations, matériel et outillage technique (article 2158) : 24 720 € (+ 10 000 € de reports) pour l'acquisition d'une remorque porte barrières pour les services techniques et l'achat de divers matériels professionnels ;

• matériel de transport (article 2182) : 14 650 € pour l'achat d'un nouveau véhicule VL pour les services techniques ;

• matériel de bureau, informatique (article 2183) : 11 300 € (+ 9 000 € de reports) pour l'informatique de la mairie (serveur et postes) et de l'école élémentaire ;

• mobilier (article 2184) : 1 000 € (+ 3 000 € de reports) pour le mobilier scolaire,

• autres immobilisations corporelles (article 2188) : 2 750 € (+ 2 400 € de reports) pour du matériel à la salle de motricité de l'école maternelle et des instruments de musique, la télémaintenance du centre technique municipal.

- chapitre 23 « Immobilisations en cours » (hors opérations d'équipement) à hauteur de 190 000 € de nouveaux crédits (reports en sus pour 450 000 €) répartis entre l'aménagement du chemin de la Porte Rouge à Chéray et la réfection des salles de la restauration scolaire.

Ainsi que les opérations d'équipement suivantes à hauteur de 499 877 € de nouveaux crédits répartis comme suit (reports en sus pour 322 000 €) :

• op. 106 « médiathèque » : 59 877 € (+ 9 000 € de reports) pour l'achat de livres, DVD, CD, de mobilier, l'informatique, etc ;

• op. 118 « salle des fêtes du Trait d'Union » : 300 000 € (+ 110 000 de reports) pour les frais liés à la désignation d'un programmiste pour la réalisation de l'étude de réhabilitation du complexe sportif et culturel du Trait d'Union et l'acquisition (1ère fraction) du terrain jouxtant le pas de tir à l'arc.

• op.119 » aire pour camping cars » : 140 000 € (+ 122 000 € de reports) pour l'aménagement d'une aire de stationnement pour ce type de véhicules de 49 emplacements aux Prés Valet.

Pour mémoire :

• op. 9731 »SDEER » : 81 000 € de reports pour les travaux réglés en une seule fraction,

Et les opérations d'ordre (SDEER essentiellement et amortissement des subventions reçues) à hauteur de 272 772 € reprises en recettes d'investissement (cf infra).

Soit un total prévisionnel de dépenses d'investissement (dépenses réelles et d'ordre) de 3 816 490 € en diminution de 13.7% par rapport au BP 2014.

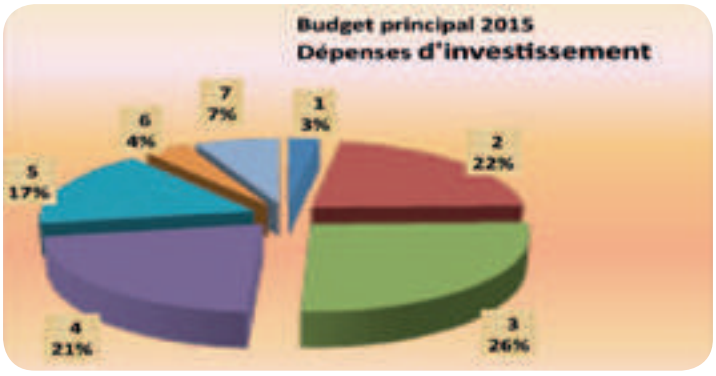

1	20 Immobilisations incorporelles (sf 204)	99 854 €
2	204 Subventions d'équipement versées	839 288 €
3	21 Immobilisations corporelles	1 001 799 €
4	Total des opérations d'équipement	821 877 €
5	23 Immobilisations en cours	640 000 €
6	16 Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	140 900 €
7	45/040 opé pour le compte de tiers/042 opé d'ordre de transf	272 772 €
		3 816 490 €

1-1-2-2 Les recettes d'investissement envisagées :

Pour financer ces dépenses, il est raisonnablement prévu les recettes « réelles » suivantes :

- chapitre 001 "Excédent d'investissement reporté" : 2 000 311 €,

- chapitre 024 "Produits de cession d'immobilisation » à hauteur de 5 000 € avec la seule vente de terrain actée à ce jour (cession HATRISSE, lieu-dit « La montée » à Chaucre) ;

- chapitre 10 "Dotations, fonds divers et réserves" à hauteur de 420 000 € dont :

- 270 000 € au titre du FCTVA (article 10222)
- 150 000 € au titre de la Taxe d'Aménagement (article 10226)

- chapitre 13 "Subventions d'investissement reçues" (État, Région, Département, Europe, CDC) : 184 034 € dont 51 701 € du conseil général, 14 878 € de l'Etat, 2 224 € de la région, 98 818 € de l'Europe et 16 413 € de la communauté de communes.

Et les recettes d'ordre suivantes :

- chapitre 041 « Opérations patrimoniales » : 260 000 € (concerne les travaux d'éclairage public réalisés par le SDEER) ;

- chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » (amortissements des immobilisations) à hauteur de 705 000 € ;

- chapitre 021 "Virement de la section de fonctionnement" : 242 144 €.

Soit un total prévisionnel de recettes d'investissement (recettes réelles et d'ordre) de 3 816 490 € en diminution de 13.7% par rapport au BP 2014 pour un budget total prévisionnel (fonctionnement + investissement) de 10 823 147 €.

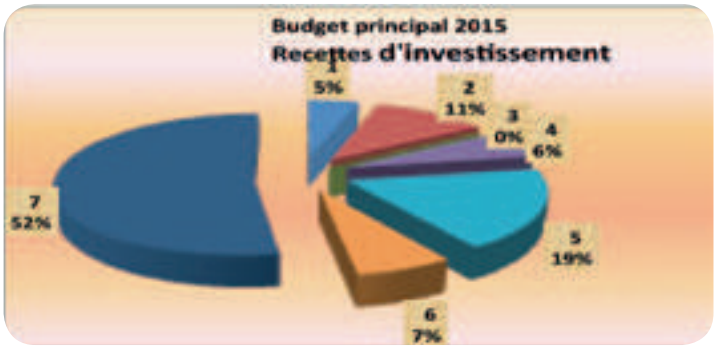

1	13 Subventions d'investissement reçues (sf 138)	184 035 €
2	10 Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	420 000 €
3	024 Produits des cessions d'immobilisations	5 000 €
4	021 Virement de la section de fonctionnement	242 144 €
5	040 Opé d'ordre de transferts entre sections	705 000 €
6	041 Opérations patrimoniales	260 000 €
7	R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	2 000 311 €
		3 816 490 €

1-1-3 La dette

Pour une dette nominale de 2 321 408 €, le capital restant dû au 1er janvier 2015 sera de 1 450 126 € (1 545 016 € en 2014) et ce, pour une annuité totale d'exercice à régler sur 2015 de 194 036 € (194 430 € en 2014) dont 140 675 € en capital (143 239 € en 2014) et 54 190 € en charges d'intérêt (57 191 € en 2014). Cf tableau ci -dessous :

Organismes prêteurs	Montant emprunté à l'origine	Capital restant dû au 1.01.2015	Durée résiduelle en années	Taux d'intérêt	Annuité de l'exercice	
					Capital	Charges d'intérêts
Caisse d'épargne (1)	1 400 000	714 812	13 (→02.2028)	4,03	51 058	29 207
Crédit agricole (2)	700 000	628 473	12 (→12.2027)	3,90	37900	23 961
CLF Dexia (3)	90 146	7 802	(→12.2015)	1,57	7 802	1 022
SDEER (4)	43 398	28 932	1 (→02.2016)	0,00	14 466	
SDEER (5)	35 514	17 757	(→07.2015)	0,00	17 757	
SDEER (6)	27 925	27 952	4 (→06.2019)	0,00	5 585	
SDEER (7)	24 424	24 424	3 (→06.2018)	0,00	6 106	

(1) Prêt « Aménagement Ex-Castel » (2) Prêt « Centre Technique Municipal »
(3) Prêt « Voirie 2000 » (4)(5)(6)(7) Prêts « Eclairage public »

2 - 2 BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE (1 028 376 €)

2-2-1 La section d'exploitation (857 961 €)

2-2-1-1 Les dépenses d'exploitation envisagées :

- les charges à caractère général (chapitre 011) qui regroupent les dépenses d'eau, d'énergie (34 646 €), les fournitures diverses (15 000 €) mais aussi et surtout l'entretien des biens immobiliers (dragage des bassins du port du Douhet et désensablement de son chenal d'accès) pour 261 000 €, progressent avec une inscription budgétaire arrêtée à 386 730 € (+ 37,2 % par rapport au BP 2014: 281 800 €).

- les charges de personnel (chapitre 012) dont la prévision budgétaire 2015 est arrêtée à 324 900 € augmentent de 2,1 % par rapport à l'an passé (318 100 € au BP 2014), étant fait observer qu'il est toujours nécessaire de pourvoir au remplacement de 2 agents titulaires placés en congé longue maladie.

- les autres charges de gestion courante (chapitre 65) qui correspondent principalement aux créances admises en non valeur, aux régularisations de TVA ou à l'adhésion à l'union des ports de plaisance de l'atlantique sont inscrites à hauteur de 2 000 €.

- les charges financières (chapitre 66) continuent de diminuer puisque le montant du remboursement des intérêts de l'emprunt baisse : 24 842 € en 2010, 22 100 € en 2011, 19 350 € en 2012, 16 800 € en 2013, 14 100 € en 2014 pour une prévision de 11 100 € cette année.

- les charges exceptionnelles (chapitre 67) qui correspondent principalement aux titres annulés sur les exercices antérieurs (admission en non valeur) sont abondées à hauteur de 500 €.

Au final les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 17.1 % par rapport au BP 2014 (619 200 €) pour s'établir à 725 330 €. Si on y ajoute les opérations d'ordre constituées cette année par la seule dotation aux amortissements pour 132 631 € (pas de virement à la section d'investissement en 2015 en raison du coût prévisionnel du dragage prévu au Douhet), les dépenses d'exploitation sont envisagées à hauteur de 857 961 €.

2-2-1-2 Les recettes d'exploitation envisagées :

Les recettes d'exploitation correspondent aux redevances portuaires et aux services annexes y étant associés, les ports en tant que SPIC (Service Public Industriel et Commercial) doivent s'autofinancer. Aussi est-il prévu à ce titre (chapitre 70) une recette de 650 000 € pour une prévision au BP 2014 de 611 120 € (+ 6,3 %) auxquels sont prévus d'ajouter 46 000 € pour les atténuations de charges (remboursement sur rémunération du personnel placé en longue maladie) et 5 000 € pour les autres produits de gestion courante (part chèque déjeuner due par les agents, loyers logement du port).

Au final les recettes réelles de fonctionnement s'établissent en 2015 à 857 961 €, l'excédent reporté étant cette année de 156 960 €.

Soit un total prévisionnel pour la section d'exploitation de 857 961 € (+3,1%).

2-2-2 La section d'investissement (176 031 €)

2-2-2-1 Les dépenses d'investissement envisagées :

Outre le remboursement du capital de l'emprunt (chapitre 16) prévu à hauteur de 65 600 € (amortissement constant du capital jusqu'en 2018), les immobilisations incorporelles (chapitre 20 : 1 500 € de report) et corporelles hors opérations (chapitre 21 : 7 000 €), elles consistent plus spécifiquement en :

- la réalisation de divers travaux sur les ports avec la poursuite des opérations 9003 "Travaux port du Douhet" et 9004 "Travaux port de Boyardville" à hauteur de :

• 35 000 € de nouveaux crédits pour le Douhet en sus des reports 2014 (26 900 €) pour le solde restant dû pour les travaux de réfection des sanitaires, les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la construction d'auvents à la capitainerie, et surtout pour l'étude sur le confortement de la jetée centrale du port.

• 25 031 € de nouveaux crédits pour Boyardville, en sus des reports 2014 (15 000 €) pour le remplacement des centrales hydrauliques de la porte d'écluse, le remplacement du contrôle d'accès aux pontons, sanitaires et barrières, la fourniture et la pose de feux de signalisation à l'écluse.

Soit un total de dépenses d'investissement (dépenses réelles et d'ordre) de 176 031 € dont 43 400 € de reports et 132 631 € de nouveaux crédits.

2-2-2-2 Les recettes d'investissement envisagées :

Pour financer ces dépenses d'investissements, les recettes suivantes sont attendues :

- dotation aux amortissements (art.028) à hauteur de 132 631 €
- affectation du résultat d'exploitation 2014 (art.1068) à hauteur de 8 268 €
- excédent d'investissement reporté (001) à hauteur de 35 132€.

Soit un total prévisionnel pour la section d'investissement de 176 031 € pour un budget total prévisionnel (fonctionnement + investissement) de 1 033 992 €.

3 - 3 BUDGET ANNEXE DU PORT DE LA PERROTINE (321 207 €)

Rappel : Compte tenu de l'échéance prochaine de la concession (mars 2019), tous les travaux à réaliser dans l'emprise portuaire nécessite l'accord du département.

3-3-1 La section d'exploitation (75 756 €)

3-3-1-1 Les dépenses d'exploitation envisagées :

- les charges à caractère général (chapitre 011) qui regroupent les dépenses d'énergie, de la concession, les

frais de télécommunications diminuent fortement cette année, le dragage du chenal ayant été réalisé l'an passé, soit des crédits arrêtés à hauteur de 27 000 € contre 80 650 € en 2014 (- 66,6 %).

- les charges de personnel (chapitre 012) qui sont arrêtées à 23 201 € pour un effectif d'un agent à mi-temps restent dans les mêmes proportions que l'an passé.

- les autres charges de gestion courante (chapitre 65) qui correspondent principalement aux créances admises en non valeur sont abondées à hauteur de 958 €.

- les charges financières (chapitre 66) qui représentent des régularisations de TVA restent identiques (100 €), le dernier emprunt souscrit s'étant par ailleurs achevé en 2012.

- les charges exceptionnelles (chapitre 67) qui correspondent principalement aux titres annulés sur les exercices antérieurs sont budgétées à hauteur de 200 €.

Au final les dépenses réelles d'exploitation diminuent en proportion pour s'inscrire à hauteur de 51 459 € contre 102 473 € en 2014 (- 49,8 %). Si on y ajoute la dotation aux amortissements de 24 297 €, les dépenses totales de fonctionnement s'établissent à 75 756 €.

3-3-1-2 Les recettes d'exploitation envisagées :

Les recettes d'exploitation envisagées sont les suivantes :

- taxe sur les passagers due par les Croisières inter îles (art.706) : 20 000 €

- redevances portuaires (art.7083) : 20 000 €

- redevance versée par la société PICOTY pour l'exploitation de la station-service d'avitaillement en carburant : 22 000 €

- excédent reporté : 13 756 €

Au final les recettes d'exploitation s'établissent à 75 756 € en ce compris et pour la 2ème année consécutive un excédent de fonctionnement dégagé.

3-3-2 La section d'investissement (245 451 €)

3-3-2-1 Les dépenses d'investissement envisagées :

Au titre du chapitre 23, une somme de 160 000 € est inscrite pour d'éventuels travaux sur les quais et pontons professionnels, le chapitre 21 étant abondé à hauteur de 85 451 €.

Soit un total de dépenses d'investissement (dépenses réelles et d'ordre) de 245 451 €.

3-3-2-2 Les recettes d'investissement envisagées :

Les recettes prévues pour financer ces investissements proviennent de :

- l'excédent d'investissement reporté (art.001) de 221 154 €

- la dotation aux amortissements (art. 040) à hauteur de 24 297 €.

Soit un total de recettes prévisionnelles d'investissement de 245 451 € pour un budget total prévisionnel (fonctionnement + investissement) de 321 207 €.

4 - 4 BUDGET ANNEXE DU CAMPING (264 363 €)

Rappel : la gestion du camping municipal a fait l'objet d'une délégation de service public qui se terminera le 31 décembre 2015, date de fin du bail consenti par l'ONF à la commune (toujours pas de réponse de l'ONF à la demande de renouvellement de bail effectuée par la collectivité en août 2014…)

4-4-1 La section d'exploitation (140 889 €)

4-4-1-1 Les dépenses d'exploitation envisagées :

- les charges à caractère général (chapitre 011) constituées essentiellement des charges locatives (redevance pour concession versée à l'ONF : 85 500 €) et de la taxe foncière (3 100 €), s'établissent à 88 600 € contre 92 000 € en 2014 (- 3,7 %).

- les charges de personnel (chapitre 012) : sans objet

- les autres charges de gestion courante (chapitre 65) à hauteur de 11,00 €.

- le déficit d'exploitation reporté (art.002) de 21 023 €

Au final les dépenses réelles d'exploitation augmentent pour s'inscrire à hauteur de 109 634 € contre 97223 € en 2014 (- 13 %). Si on y ajoute les opérations d'ordre (dotation aux amortissements pour 31 254 €) les dépenses totales de fonctionnement s'établissent à 140 889 €.

4-4-1-2 Les recettes d'exploitation envisagées :

Les recettes d'exploitation sont désormais constituées de la seule redevance versée par le fermier. Il est attendu à ce titre une recette de 140 889 € contre 129 519 € en 2014 (+ 8,7 %).

4-4-2 La section d'investissement (123 474 €)

4-4-2-1 Les dépenses d'investissement envisagées :

Estimées à 63 474 € au titre du chapitre 21 et à 60 000 € au titre du chapitre 23, elles constituent des provisions en vue d'éventuels travaux à réaliser sur les équipements qui restent à la charge de la commune en sa qualité de délégant.

4-4-2-2 Les recettes d'investissement envisagées :

Les recettes d'investissement abondées à la même hauteur (123 474 €) proviennent de :

- l'excédent d'investissement reporté pour 92 219 €

- la dotation aux amortissements (art. 040) pour 31 255 €.

Soit un total de recettes prévisionnelles d'investissement de 123 474 € pour un budget total prévisionnel (fonctionnement + investissement) de 264 363 €.

RENOUVELLEMENT POUR 2015 DU LABEL "PAVILLON BLEU" POUR LES PLAGES DE BOYARDVILLE, LES SAUMONARDS-LA GAUTRELLE, LE DOUHET-PLAISANCE :

Rappel des critères essentiels pour le classement "Pavillon Bleu" :

- Bonne performance épuratoire des stations d'épuration
- Bon taux de raccordement à l'assainissement
- Pistes cyclables à proximité
- Parkings
- Sanitaires
- Classement en excellente qualité des eaux de baignade depuis au moins 4 ans
- Gestion des déchets
- Gestion du milieu pour les ports de plaisance
- Gestion de l'eau…

TRAVAUX – SERVICES TECHNIQUES

Sujets en bois et en fer réalisés par les services techniques pour agrémenter les parterres fleuris.

Rafraîchissement des marquages au sol

RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE RESTAURATION DÉDIÉE AUX MATERNELLES ET AUX PRIMAIRES

Ces travaux vont avoir lieu cet été, pendant les vacances scolaires :

- Amélioration de l'acoustique
- Remise aux normes techniques et thermique (isolation, chauffage, protection solaire)
- Amélioration de l'environnement (éclairage, signalétique, mobilier)
- Traitement des murs, sol, menuiseries intérieures et extérieures
- Amélioration des flux du personnel de service lors des repas
- Ajustement de la capacité d'accueil
- Equipements spécifiques.

PARKING "VERT" A SAINT GEORGES

Stationnement Place de Verdun

Afin de sécuriser les abords du marché, son emplacement a été matérialisé par des plots réduisant de ce fait le nombre de places de stationnement.

Nouveau parking :

La commune loue un terrain à 150 m des halles, ce parking "vert" est accessible par deux voies, soit par la rue de la Seigneurerie en tournant à droite avant l'Église et en passant sous le porche, ensuite suivre les panneaux directionnels.

L'autre accès se fait en tournant à droite devant la maison de retraite, là aussi suivre les panneaux.

Ce parking très accessible et très proche des commerces, des Halles et de l'Église ainsi que de l'Office de Tourisme, offre plus de 100 places bien entendu gratuitement et sans limitation de durée.

RÉHABILITATION ET RESTRUCTURATION DU COMPLEXE DU TRAIT D'UNION

La commune souhaitait procéder à une restructuration et une réhabilitation de son complexe sportif et culturel situé rue des Sports à Chéray.

Avant de s'engager dans une telle opération et afin d'en valider la faisabilité et définir précisément ses objectifs et son contenu, une consultation a été lancée en vue de choisir un programmiste. C'est le cabinet Premier' Acte de Poitiers qui a été retenu à cet effet et qui consultera prochainement les associations concernées.

Au fur et à mesure des étapes réalisées, des informations paraîtront dans le bulletin.

RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE : ROUTE DES BONNES A DOMINO

Parking de la plage

Route des Bonnes

Après le secteur de la Gautrelle, la route des Bonnes et le parking de la plage des Bonnes sont actuellement en cours d'aménagement avec la construction d'une piste cyclable, d'une refonte du parking, l'adjonction de porte-vélos et la mise en place d'un sanitaire à lombricompostage.

INAUGURATION AUX PRÉS VALET

Le jeudi 21 mai a eu lieu l'inauguration des installations aux Prés Valet, les appareils de fitness qui connaissent un succès certain ainsi que le nouveau jeu pour enfants. Le ruban a été coupé par un adjoint du conseil municipal des jeunes en présence de Mme Rabelle, conseiller départemental, Monsieur le Maire, Mme Vitrac en charge de ce parc ainsi que plusieurs élus.

Cet espace naturel particulièrement bien entretenu accueille de plus en plus de personnes.

LA VIDÉO PROTECTION À SAINT GEORGES D'OLÉRON

L'analyse des statistiques de la délinquance montre un impact significatif de la vidéo protection en matière de prévention puisque le nombre de faits constatés baisse plus rapidement dans les villes équipées que dans celles où aucun dispositif n'est installé. Les crimes et délits y chutent deux fois plus vite qu'ailleurs (étude de l'inspection générale de l'administration, l'inspection générale de la police nationale et l'inspection technique de la gendarmerie nationale- février 2009).

Depuis quelques jours Saint Georges s'est équipé de 5 caméras de vidéo protection (4 autres seront installées prochainement).

La vidéo protection facilite la gestion urbaine de proximité en participant aux missions de tranquillité publique : détection des infractions mineures, assistance aux personnes, identifications d'incidents techniques (pannes d'éclairage, poubelles renversées, encombrant sur la chaussée, etc), détection du stationnement gênant, identification des auteurs d'incivilité (tags, vandalisme…).

Le déploiement de la vidéo protection répond à un cadre précis et en particulier la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 renforcée par la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure. Celle-ci attribue à la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) d'importantes compétences de contrôle de tous les dispositifs de vidéo protection installés sur le territoire national. Elle peut mettre en demeure les responsables de ces systèmes si elle constate des manquements aux obligations qui s'imposent à eux (information du public, respect de la durée de conservation des enregistrements, limitation des destinataires des images…). Elle peut enfin proposer au préfet d'ordonner des mesures de suspension ou de suppression du dispositif contrôlé.

Les objectifs privilégiés par la municipalité sont la sécurité des personnes et des biens et la protection des espaces, des bâtiments et installations publiques.

DOSSIER CLIC : LA MALTRAITANCE

CLIC Oléron
Centre Local d'Information et de Coordination retraités et personnes âgées

FICHE INFO CLIC

Pour tous renseignements : n'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe.

CLIC OLÉRON
Maison PHARE
rue Cariñena - BP 20
Saint-Pierre d'Oléron

05 46 47 33 27
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

Accueil libre
le MARDI et JEUDI
de 9h00 à 12h00 et
de 14h00 à 17h00

EN SAVOIR PLUS

Références

Code pénal :
- art. 223-3 à 223-4
- art. 223-5 à 223-7-1
- art. 226-13 à 226-14
- articles 434-1 à 434-7

Code de l'action sociale et des familles :
- art. L311-3 à L311-11
- art. L313-24 à L313-27

Sources

http://vosdroits.service-public.fr
28/05/2013

Signaler la maltraitance d'une personne âgée ?

Principe

La maltraitance ou les mauvais traitements infligés à des personnes âgées, particulièrement vulnérables et dépendantes, existent et doivent être signalés par quiconque en a eu connaissance.
Familiale ou institutionnelle, la maltraitance s'entend de toutes formes de violences et de négligences, associées ou non, notamment physiques, morales et psychologiques, médicamenteuses, financières, négligence active (l'enfermement...) ou passive (absence d'aide à l'alimentation...), violation des droits civiques (atteintes aux libertés et droits fondamentaux des personnes).
Il en est de même du délaissement en un lieu quelconque, d'une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son état physique ou psychique.
L'état de péril, assimilé également à de la maltraitance, est un état dangereux ou une situation critique qui fait craindre de graves conséquences pour la personne qui y est exposée et qui risque, selon les circonstances, soit de perdre la vie, soit des atteintes corporelles graves.

Signalement de cas de maltraitance

Ce sont souvent les proches qui alertent les autorités mais aussi les personnes âgées elles-mêmes et les professionnels peuvent le faire.

- Toute personne non tenue par la loi au secret professionnel ayant connaissance d'une situation de maltraitance d'une personne âgée peut et doit alerter les autorités.

- Toute personne tenue par la loi au secret professionnel peut et doit également alerter les autorités : s'il y a privation ou sévices, ou s'il y a un risque de suicide ou d'atteinte à la vie d'autrui par usage d'une arme.

À savoir : L'accord de la victime n'est pas requis dès lors que la personne maltraitée n'est pas en mesure de se protéger elle-même en raison d'une incapacité physique ou psychique.

Qui alerter ?

Il convient de saisir :

- une autorité administrative (préfet du département, directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou de la protection des populations, médecin inspecteur de la santé, travailleurs sociaux, etc.),

- ou le Procureur de la République ou son substitut.

Pour choisir entre toutes ces possibilités, il est possible d'appeler le **centre de contact téléphonique spécialisé 3977**.

FICHE SUITE

Sanction en cas de non-signalement

La non-dénonciation d'une maltraitance malgré l'obligation peut être punie de 3 ans d'emprisonnement et de **45 000 €** d'amende.
Le délaissement peut être puni de 5 ans d'emprisonnement et de **75 000 €** d'amende (voire de 15 ou 20 ans, en cas de mutilation, d'infirmité permanente ou de décès).

Contenu du signalement

L'auteur du signalement ne doit retenir aucune information relative à la maltraitance dont il a connaissance. Par exception, un médecin n'est tenu qu'au signalement des faits constatés : il n'a pas à dénoncer leur auteur, même s'il le connaît.
Bon à savoir : la protection juridique des personnes ayant procédé à des signalements est assurée.

Vous êtes témoin ou vous pensez qu'une personne âgée est victime de maltraitances ou de négligences. Vous pouvez en informer différentes personnes (procureur de la République, police, préfet, Conseil Général, etc.) à l'aide du modèle de lettre ci-dessous.

MODÈLE de lettre
au Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance

Nom, prénom
Adresse
Code postal, ville

Procureur de la République
Tribunal de grande instance de ...
Adresse (lieu du domicile de la personne concernée)

Ville, date

Monsieur le Procureur,

Je soussigné(e) ... *(indiquer vos nom et prénom)*, domicilié(e) à ... *(indiquer votre adresse)*, ayant pour profession ... *(indiquer votre profession)* vous informe que je soupçonne ... *(indiquer les nom et prénom de la personne âgée)*, dont je suis ... *(indiquer votre lien avec la personne concernée : lien familial, proche, ami, voisin, etc.)*, domicilié(e) à ... *(indiquer l'adresse de la personne concernée : domicile privé ou maison de retraite)* d'être victime de maltraitances (ou de négligences).

En effet, j'ai pu constater (ou j'ai été témoin de) ... *(décrire ce que vous avez vu ou entendu : violence ou négligences physiques, morales ou psychologiques ; absence d'aide à l'alimentation ; abus de faiblesse ; violation des droits civiques, etc.)* dans le cadre de ... *(décrire le contexte, en particulier le lieu où se sont produits les faits)*.

Je soupçonne ... *(indiquer les nom et prénom de l'auteur présumé des faits : personnel d'une maison de retraite, aide à domicile, membre de la famille, etc.)* d'être l'auteur de ces faits.

(Indiquer toute autre information qui puisse aider la police dans son enquête).

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Où s'adresser ?

Maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées ☎ **3977** (prix d'un appel local)
Écoute, soutien et aides destinées aux personnes âgées et handicapées, aux personnes prenant soin de personnes âgées ou handicapées, et aux témoins de maltraitances à leur encontre.
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

Tribunal de Grande Instance de La Rochelle / Procureur de la République
10 rue du Palais - 17028 LA ROCHELLE CEDEX 1 ☎ 05 46 50 87 10 Télécopie 05 46 41 28 31
Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Fiche réalisée par le CLIC Oléron

DOSSIER CLIC : DÉMARCHAGE À DOMICILE

CLIC Oléron
Centre Local d'Information et de Coordination retraités et personnes âgées

Démarchage à domicile : se protéger des pratiques abusives

Vous êtes régulièrement démarché à domicile, par téléphone, ou par courrier. Voici quelques informations qui peuvent vous être utiles.

Lorsque qu'une offre commerciale quelconque vous est proposée, soyez vigilant et posez vous les bonnes questions :

- Ai-je réellement **besoin** de ce produit ou de ce service ?
- L'offre est-elle aussi attractive qu'elle n'y paraît ?
- Prenez le temps de **comparer** avec d'autres offres similaires.
- **Ne vous laissez pas impressionner** par un vendeur trop pressant ou une offre soi-disant exceptionnelle.
- Ne vous précipitez jamais. Prenez toujours le temps de la réflexion. **Demandez conseil à une personne de confiance.**

Un vendeur se présente à votre domicile

- Sachez que vous n'êtes **pas obligé de le recevoir.**
- Pensez à réclamez la **carte professionnelle**, notez le nom de la société, du vendeur et son numéro de téléphone.

Si l'offre proposée vous intéresse :

- **Ne payez rien avant l'expiration du délai de réflexion.** Durant le délai de 7 jours, le démarcheur n'a pas le droit de vous demander de verser une contrepartie quelconque.
- **Le démarcheur doit vous remettre un exemplaire du contrat que vous avez signé.** Ce contrat doit comporter un certain nombre de mentions obligatoires notamment le nom et l'adresse du fournisseur, le prix global à payer et la faculté de renonciation. Ne pas signer un contrat anti-daté (c'est-à-dire daté d'avant le jour du démarchage).
- **Vous avez 7 jours pour réfléchir et renoncer à la commande ou à l'engagement d'achat.** Pour cela, il suffit de renvoyer le formulaire détachable qui doit figurer dans le contrat. S'il n'y a pas de formulaire détachable, envoyez une lettre recommandée avec accusé de réception. Conservez une copie du bordereau envoyé.

Vous êtes sollicité(s) par téléphone

- L'accord téléphonique n'a aucune valeur, **vous ne serez engagé que si vous signez le contrat de votre main.** Le professionnel doit vous adresser **une confirmation écrite de l'offre** qui vous a été faite. A la réception de cette offre, vous avez le temps que vous souhaitez pour réfléchir et renvoyer le contrat. Vous n'êtes en aucun cas dans l'obligation de le renvoyer.
- Une fois le contrat renvoyé, **vous avez 7 jours pour vous rétracter.**
- Vous pouvez **retourner votre commande dans les 7 jours** suivant sa réception.

FICHE INFO CLIC

Pour tous renseignements : n'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe.

CLIC OLÉRON
Maison PHARE
rue Cariñena - BP 20
Saint-Pierre d'Oléron
05 46 47 33 27
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

Accueil libre
le MARDI et JEUDI
de 9h00 à 12h00 et
de 14h00 à 17h00

EN SAVOIR PLUS

Sites internet :

Le site Internet du ministère de la DGCCRF :
http://www.economie.gouv.fr/dgccrf

L'institut national de la consommation :
www.conso.net

Le site de l'association de consommateurs UFC Que choisir :
www.quechoisir.org

Fiche réalisée par le réseau des CLIC de Charente Maritime avec l'aide de Charlotte Giraud, stagiaire

Consultez toutes les infos du CLIC Oléron sur http://clicoleron.wordpress.com/

FICHE SUITE

Après réflexion, vous souhaitez annuler un contrat

Complétez et signez **le formulaire de rétractation** ou une lettre (voir modèle ci-dessous).
Envoyer le courrier par **lettre recommandée** avec avis de réception à l'adresse de la société de démarchage.
Expédiez-le au plus tard **7 jours ouvrables** à partir du jour de la commande.

ANNULATION DE COMMANDE
Code de la consommation, articles L. 121-23 à L. 121-26

Je soussigné,.....déclare annuler la commande ci après :

- nature du bien ou du service commandé
- date de la commande
- nom du client
- adresse du client

Conseils pour limiter les sollicitations commerciales

Recevoir moins d'offres commerciales par courrier

- **Inscrivez-vous sur la liste Robinson,** qui permet de s'opposer à la prospection par courriers postaux adressés à votre nom. La demande d'inscription est à adresser à l'Union française du marketing direct, 60, rue La Boétie, 75008 PARIS.
- **Méfiez vous des courriers** vous assurant d'un gain quelconque, d'une participation à une loterie, d'un cadeau ou d'une offre immanquable. **Ce sont très souvent des « arnaques ».**

Recevoir moins d'offres commerciales par téléphone

- **Enregistrez vous sur le site Pacitel.** Cela permet de ne plus recevoir d'appels de la part de 80% des sociétés recourant à la prospection par téléphone. Pour s'inscrire, la personne doit fournir ses numéros de téléphones fixes ou mobiles (jusqu'à 6) ainsi qu'une adresse mail de contact. L'enregistrement d'un numéro sur la liste est valable 3 ans. Il faut compter un délai de 1 à 3 mois pour constater les effets de l'inscription. L'inscription se fait uniquement par internet sur pacitel.fr
- **Inscrivez-vous sur la liste anti-prospection** (anciennement liste orange), pour que vos coordonnées ne soient plus utilisées à des fins commerciales. L'inscription se fait par le biais de son opérateur téléphonique.
- **Signalez les SMS** non sollicités en transférant le SMS au **33 700.**

Enfin, vous pouvez aussi vous inscrire sur liste rouge, pour ne plus voir ses coordonnées apparaître dans l'annuaire téléphonique. L'inscription se fait par le biais de son opérateur téléphonique.

Sollicitations commerciales par internet : De plus en plus de messages commerciaux sont adressés par courrier électronique. Pour éviter de les recevoir, vous devez en général cliquer sur un lien souvent situé en bas du message commercial.

En cas de doute ou d'abus

Si vous pensez avoir été victime d'un démarchage abusif, contactez au plus vite :

UFC Que choisir, La Rochelle **05 46 41 53 42**
Infos sur les droits et obligations des consommateurs. Accueil téléphonique de 9h30 à 12h du lundi au vendredi.

DGCCRF, La Rochelle **05 46 68 60 59**
Directions de la Concurrence, de la Consommation, et de la Répression des Fraudes, service de la protection des consommateurs. Accueil téléphonique le lundi de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h.

Ou contactez la **Gendarmerie ou le bureau de police** le plus proche en composant le **17**

DISPOSITIF CANICULE

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie en contactant le Centre Communal d'Action Sociale (05.46.76.87.93). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

FORTES CHALEURS – PRÉCAUTIONS A PRENDRE

Personne âgée :

- je ne sors pas aux heures les plus chaudes
- je mouille ma peau plusieurs fois par jour
- je passe plusieurs heures dans un endroit frais et climatisé
- je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur
- je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
- je bois environ 1,5 l d'eau par jour et ne consomme pas d'alcool
- je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte :

- je bois beaucoup d'eau
- je ne fais pas d'efforts physiques intenses
- je ne reste pas en plein soleil
- je ne consomme pas d'alcool
- au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même
- je prends des nouvelles de mon entourage.

En cas de prise de médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

RÉFÉRENTS CANICULE :

Mme Catherine LUX - Mme Isabelle MÉCHIN

Mme Annie LESPAGNOL - M. Alain RABELLE

Pour en savoir plus, composez le 0 800 06 66 66. Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement le 15.

Consultez régulièrement MÉTÉO FRANCE – Tél : 3250. ou www.meteo.fr

ACCUEIL DE JOUR MAISON PHARE

une activité adaptée et stimulante pour les personnes âgées dépendantes et/ou désorientées

Encore trop méconnu, l'accueil de jour offre pourtant de multiples avantages pour les personnes en perte d'autonomie ou ayant des troubles de la mémoire qui vivent à domicile. L'accueil de jour permet de soulager les familles, d'aider les aidants et de poursuivre dans de meilleures conditions la vie à domicile. Il permet également aux personnes âgées de renouer avec une vie sociale.

6 places par jour en centre ville,
dans un lieu accessible et rassurant

Des activités conviviales favorisent les échanges et la participation de tous

Les journées à l'accueil de jour sont rythmées par le rituel café de bienvenue. Puis des activités sont proposées en fonctions des centres d'intérêts et des capacités de chacun et l'on ne s'ennuie pas : jeux de société,

travaux manuels, cuisine, travail sur les mots, chant, peinture, jeux corporels… mais aussi des sorties à l'extérieur, balade au marché, marche…

Une équipe à l'écoute garante du bien être des personnes accueillies et des aidants

C'est également un lieu d'échange entre la famille et l'équipe d'encadrement. Des rencontres régulières avec l'infirmière référente et la psychologue favorisent aussi le soutien aux aidants et proches des personnes accueillies.

L'accueil de jour est une activité réglementée et conventionnée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil Général, encadrée par une équipe pluridisciplinaire formée à l'intervention auprès de personnes âgées dépendantes. Ce projet est le résultat d'un partenariat entre le Centre Hospitalier de l'île d'Oléron, le CIAS Oléronais, et le CLIC Oléron.

Côté pratique :

L'accueil de jour se situe à la Maison Phare, rue Cariñena à Saint Pierre d'Oléron sur le même site que l'Hôpital Local. Le déjeuner est pris sur place. Le transport et l'accompagnement sont assurés par le CIAS (Service d'Aide à Domicile).

Renseignement 05 46 47 33 27

CLIC Oléron Maison Phare

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON

Avec Summer Glisse, la Communauté de communes a souhaité mettre en avant toute une série de lieux, d'événements et de professionnels passionnés qui sont à disposition de toutes celles et ceux qui souhaitent débuter, apprendre ou conforter leur pratique des sports de glisse.

Alors, bon vent, bon surf, bon ride et bon spectacle à tous pour ce premier Summer Glisse !

Demandez le programme : oleron.pourlesjeunes.com

Contact presse Summer glisse : Anthony Couturier 06 46 28 30 76 a.couturier@cdc-oleron.fr

Dates	Evénements	Lieux	Organisateurs
04 avril	Nettoyage des plages	Grande plage - Saint-Trojan	Moana
11 et 12 avril	Régate de Championnat de Ligue de Catamaran	Petite plage - Saint-Trojan	Club Nautique du Coureau d'Oléron
18 avril	Sélection section surf	Bourcefranc	Lycée de la mer et du littoral
18 et 19 avril	Coupe de la Ligue de Surf	Saint-Trojan	Castel Surf Club
20 mai	Critérium	Plage de Vert Bois - Dolus	Castel Surf Club
3 juin	Festisurf	Plage de Vert Bois - Dolus	Castel Surf Club
13 juin	Portes ouvertes/Initiations	Baie de la Boirie - Saint-Denis	Yacht Club Oléron
13 et 14 juin	Voile pour tous	La Perroche - Dolus	Wind Oléron Club
13 et 14 juin	Pirate surf boule	Plage de Vert Bois - Dolus	Pirate surf school
15 juin	Coupe de la Ligue	Plage de Vert Bois - Dolus	Castel Surf Club
19, 20 et 21 juin	Oléron Island Stand Up Paddle Challenge	Plage des Huttes - Saint-Denis	Oléron paddle association/ Diabolo Fun
27 juin	Big Board Party	Plage de La Giraudière - Grand Village	La Muse Dune/Kabanasurf
27 juin	Finale Départementale	Baie de la Boirie - Saint-Denis	Yacht Club Oléron
27 juin et 28 juin	GOGtest	Les Prés Valet - Saint-Georges	Gang Of Greenwood
01 juillet	Finale Festisurf	Plage de Vert Bois - Dolus	Castel Surf Club
04 juillet	Découverte sauvetage côtier	Plage de Vert Bois - Dolus	Oléron Sauvetage Côtier
11 juillet	ItéO Wave	Centre aquatique ItéO - Dolus	Centre Aquatique ItéO
12 et 13 septembre	Journées d'île Handi	Petite plage - Saint-Trojan	Ile Handi
20 septembre	Régate de Ligue de planche à voile	La Perroche - Dolus	Wind Oléron Club

LES CE1 A BICYCLETTE …

Comme chaque année, les CE1 de l'école du Trait d'Union vont sillonner l'Île d'Oléron à bicyclette et parcourir environ 150 km au printemps. Le but de ces activités est de leur faire découvrir leur environnement en employant un moyen de transport écologique.

Au programme cette année :

- Land art sur la plage de la Gautrelle,
- Visite du phare de Chassiron et de l'estran,
- Etude du milieu dunaire avec l'association « les sorties de la renarde »,
- Visite de l'école voisine de La Brée,
- 2 visites au Musée d'Oléron,
- Les élèves partiront même en voyage à bicyclette dans le sud de l'Île du 10 au 12 juin pour visiter le marais salant de Petit Village et la Citadelle du Château.

La Commune a participé au projet en mettant à disposition des employés communaux afin de faciliter ces activités. En effet ces sorties sont très sécurisées : en plus d'emprunter au maximum les pistes cyclables, il est nécessaire d'avoir entre cinq et sept adultes pour assurer l'encadrement des élèves.

Les parents des élèves sont mis à contribution mais ne suffisent pas à assurer à eux seuls ce taux d'encadrement. J'en profite donc pour remercier chaleureusement Hélène, Martine et Roland, ces bénévoles qui chaque année me permettent d'organiser au mieux ces sorties et sans qui ce projet ne serait pas réalisable.

Nicolas FEL, le maître des CE1.

RENCONTRE DES ECOLES PARCOURS D'ORIENTATION

Pour la quatorzième année consécutive, les écoles de l'île d'Oléron se sont regroupées pour une **rencontre d'Orientation** le mardi 7 avril dans la forêt de Gatseau.

Les élèves de cycle 2 par équipe de 3 ou 4 devaient retrouver, d'après des cartes qui leur étaient remises sur place, l'emplacement de balises placées le long des chemins. Les équipes étaient réparties sur deux zones de départ différentes sur des parcours en étoiles : les enfants doivent chercher une balise puis reviennent au point de départ et repartent chercher une autre balise et ainsi de suite. Il y avait une quinzaine de balises à trouver de cette façon.

Pendant ce temps, les enfants de cycle 1 (maternelle) avaient des parcours de type « petit poucet » avec des circuits de couleurs à thème (animaux de la ferme,…). Ils devaient colorier leur fiche une fois la balise trouvée.

Après le pique-nique et le chassé-croisé des bus, c'était au tour des élèves du cycle 3, de retrouver les balises sur des circuits (les cartes étant plus détaillées, la lecture en est un peu moins aisée que pour les élèves de cycle 2).

Cette année, très beau temps pour cette journée, nous avons pu profiter pleinement des activités d'orientation. Pour cela il a quand même fallu reporter la rencontre initialement prévue le mardi 24 mars.

Remerciements à **l'ONF** qui nous permet d'organiser cette journée en forêt, à la **Communauté de Communes** qui soutient toujours nos rencontres scolaires au travers du financement des transports.

Merci encore à tous, enfants et parents et rendez-vous pour la prochaine rencontre autour des jeux sportifs le jeudi 21 mai aux Prés Valet à St Georges d'Oléron.

TEMPS ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Mis en place à la rentrée 2014/2015 ces ateliers concernent la quasi totalité des élèves de la commune, de la Petite Section au CM 2.

Ils permettent aux enfants de participer alternativement à divers activités :

- ateliers artistiques : musique, arts plastiques, poterie, théâtre …
- ateliers « découverte de l'environnement » : naturama, sensibilisation au tri, ferme aux ânes
- Ateliers sportifs : danse, jeux de ballon, jonglage, baby gym, baby karaté…
- Mais également activité informatique, contes, jeux de société, détente.

MATERNELLE

Atelier : « Fabrique et exprime le théâtre de tes émotions »

est une animation ludique d'expression corporelle, gestuelle et picturale. Par la trace et le mouvement exercés par l'enfant, un tableau figuratif et/ou abstrait voit le jour. Une préparation est de mise autour d'un thème en relaxation, en ronde musicale ou en conte et mime aboutissant à l'œuvre enfantine.

Lydia Gouteux Plasticienne et animatrice d'Art.

Atelier : « Ecoute Musicale » par l'école de musique oléronaise

L'atelier musical auprès des enfants de maternelle du 1er et 2ème cycle a pour but le développement et l'éveil des sens.

Il permet de valoriser les enfants en difficulté et les intégrer dans des activités de groupe.

La découverte et la pratique instrumentales sont des outils indispensables à la créativité et l'épanouissement de l'enfant.

ELEMENTAIRE

Atelier : « Jeux de société » par l'association La boîte à outils

Stéphanie et Isabelle les deux animatrices de l'association la "Boîte à outils" proposent des ateliers périscolaires autour des jeux pour les enfants de l'école maternelle et élémentaire de Saint Georges d'Oléron.

Nous utilisons les jeux de coopération qui favorisent la communication et l'entraide.

Le jeu est un outil très précieux, source d'apprentissage, de respect des règles et des autres. Il aide les enfants à se connaître et à grandir.

Atelier : « Naturama » par l'association du site ostréicole et naturel de Fort-Royer

" Depuis plus de dix ans, l'Atelier Naturama invite les enfants à la découverte du patrimoine naturel de leur l'île. Les plantes du littoral, la faune des estrans, les oiseaux de mer et des marais…les thèmes sont nombreux tant les richesses d'Oléron sont variées !

Après la découverte sur le terrain ou grâce au matériel pédagogique fourni (recherche, observations directes, découvrir la diversité, reconnaître, identifier, photographier, dessiner ou collecter…), le jeu est d'apprendre en s'amusant en exploitant les « trouvailles » : utilisation du livret pédagogique, description, mémorisation, comparaison et synthèse.

Puis, l'atelier se prolonge avec la réalisation d'un jeu de société, d'un tableau, d'un poster ou d'une exposition. A la fin de chaque atelier, les enfants réalisent et emportent avec eux un objet «souvenir», synthétisant leurs découvertes."

RENCONTRE "JEUX SPORTIFS" POUR LES ÉCOLES D'OLÉRON

Près d'une vingtaine de classes réunies dans le parc des Prés Valet à St Georges d'Oléron ce jeudi 21 mai

Troisième édition pour la rencontre de Jeux sportifs sur le site des Prés Valet à St Georges d'Oléron où il y avait près de 450 enfants des écoles primaires de l'île, tous cycles confondus.

Tout au long de la journée, il s'agissait de faire se rencontrer des équipes d'une dizaine d'enfants autour de jeux collectifs adaptés à leur âge : petite thèque, drapeau, attaque de la forteresse, balle au prisonnier, balles brûlantes, épervier, lions-gazelles, rivière, hérisson, minuit dans la bergerie…

Une météo clémente et la participation de tous les enfants, parents d'élèves, enseignants ont contribué à la réussite de cette journée.

Sans oublier la municipalité de St Georges qui nous a accueilli et aux services « Espaces verts » de la commune pour la préparation du terrain ainsi que la Communauté de Communes qui nous a permis d'organiser ces rencontres en finançant le transport des enfants.

PETITS JARDINIERS EN HERBE !!

A l'école maternelle, les élèves ont fait le potager :

après avoir ratissé le sol, ils ont semé des graines de carottes, petits pois et radis dans les sillons, de salades et de tomates dans des petits godets.

Puis il a fallu attendre que tout pousse, enlever les mauvaises herbes, arroser, repiquer les premières salades et les pieds de tomates.

Les enfants ont été bien récompensés par la dégustation des premiers radis, un régal !

Dans le potager, il y a beaucoup de travail et pour tout le monde : petits, moyens et grands !!!

PERMIS "PIÉTON"…

Les élèves de CE2 ont préparé le permis piéton avec l'aide de M. Meunier, gendarme à Saint Pierre.

Ils ont travaillé les compétences du bon piéton avec leur institutrice Mme Saillard et c'est le vendredi 22 mai en présence de Monsieur le maire, que M. Meunier est venu remettre les permis aux enfants en les félicitant et en souhaitant que cette opération leur soit bénéfique.

LES ÉLÈVES DE CP…

Les élèves de la classe de CP ont pu retrouver le Chat Botté et le marquis de Carabas au Château de Crazannes, vendredi 15 mai.

Ils ont visité le château, joué le conte du Chat Botté avant de faire des ateliers.

Après le déjeuner, ils ont visité le musée du château pour découvrir la vie d'autrefois à travers des objets de différents métiers.

ÉLECTION MISS EN OLÉRON

Après 4 heures de spectacle sur le thème de DISNEY, le jury et le public ont rendu leur verdict :

Voici nos jolies MISS OLÉRON 2015

NOËMIE 17 ans de Chéray

OPHÉLIE 19 ans du Château

MAHËRIC 19 ans de St Georges

ALICIA 19 ans de St Pierre

Félicitations à elles

PETITES MISS OLERON 2015

FLORENCE, ALEXIA, LAURALEE, INES

Toutes de Chéray et aussi AMANDINE et ANDORA

Merci à toute l'équipe des Miss en Oléron pour leur travail et leur implication dans nos manifestations.

Rendez-vous en 2016 pour les 20 ans des Élections de Miss sur Oléron

LA FÊTE DU FOUR A CHAUCRE …

Comme à la dernière Fête du Four, les visiteurs ont pu admirer et entrer dans l'espace de ce four ancien et très bien restauré par la commune, pendant que Jean-Paul Rousselin était en pleine fabrication du pain.

Les pâtés et les merveilles fabriqués également par l'Association "le Four Chaucrin" ont eu eux aussi beaucoup de succès.

Quelques stands accompagnaient cette fête et étaient installés dans la rue près du four.

On pouvait y trouver notamment des légumes frais, des produits bio, des confitures, du miel, des escargots cuisinés à emporter, un grand choix de bouteilles de vin.

Malgré un ciel gris, les habitants étaient nombreux à se rendre à cette fête et une ambiance joyeuse régnait dans les rues. C'était aussi l'occasion de se retrouver et de discuter de choses et d'autres.

Cette Fête du Four a reçu la visite de nombreux élus et a donné lieu à un reportage télévisuel régional par France 3, retransmis avec le témoignage du Président de l'Association.

Ce fut un beau succès.

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ACPG-CATM SECTION ST-GEORGES D'OLÉRON – LA BRÉE LES BAINS

L'Amicale des ACPG-CATM et TOE accueille tous les combattants ayant participé à des conflits, sans distinction, ainsi que les veuves d'anciens combattants.

Elle assure pour ses adhérents, toutes les démarches nécessaires et peut aider dans la présentation de dossiers auprès des administrations (demande de carte de combattant, de retraite de combattant, de secours).

Mon engagement est avant tout une histoire de convictions. Je suis l'un des porte-paroles chargé de faire passer un message : oui la France a besoin d'une armée forte et puissante.

Informer, échanger et convaincre si possible : telles sont les missions que je me suis données et que je remplis chaque jour. Cela se traduit par une présence sur le territoire pour aller à la rencontre des gens et par l'organisation de cérémonies.

Je m'en fais un devoir ; même si parfois j'ai l'impression que mes efforts restent vains dans un monde de plus en plus détaché de l'armée et de ses valeurs. L'engagement répond à mon passé militaire, c'est la suite logique de ma carrière dans l'Armée de Terre et l'expression des valeurs que j'y ai trouvées.

Qu'importe le rôle de président, ce qui compte pour moi, c'est de continuer à faire vivre cette association. Réunir les médaillés militaires et venir en aide aux veuves.

Le président des Associations ACPG-CATM

Roland de Clermont-Gallerande

CLUB GYM OLÉRON : TEAMGYM, UNE SECTION EN PLEIN ESSOR !

Après une qualification au niveau régional le 1er février 2015 à Cognac, les deux équipes Team Gym Evolution mixte et Découverte Féminine du Club Gym Oléron ont participé le 29 mars dernier à la compétition zone ouest (Bretagne, Pays de Loire et Poitou Charentes) à St Sauveur de Givre en Mai (Deux Sèvres).

La TeamGym, discipline venue des pays nordiques, est apparue en compétition pour la première fois à Hagondange (Moselle) en 1999. La section d'Oléron a été créée il y a maintenant 8 ans, en 2007.

Cette discipline ouverte dès l'âge de 12 ans, se pratique par équipe composée de 6 à 12 gymnastes, pouvant être féminines, masculines ou mixtes. Les compétitions, proposées sur 4 niveaux de pratique, se déroulent sur trois agrès : le sol, le tumbling et le mini trampoline couplé au saut de cheval. Tous les gymnastes de l'équipe présentent une chorégraphie au sol, tandis que 6 d'entre eux seulement effectuent trois passages sur les deux autres agrès.

Le Club Gym Oléron compte 19 inscrits en section TeamGym, allant de 13 à 24 ans. Seize d'entre eux composent les deux équipes, l'équipe « Découverte » Féminine comprenant 8 filles et l'équipe « Evolution » Mixte 4 filles et 4 garçons.

L'encadrement est assuré par la nouvelle salariée du Club, Alexandra BONNEFOY (en cours de formation), conseillée par Sylvain BLOUX en cas de besoin (salarié diplômé BE). Fabienne PRACASTIN, déjà encadrante en section Gymnastique Rythmique et Juge GR/TeamGym, a rejoint l'encadrement début 2015 pour la partie chorégraphie au sol.

La TeamGym présente un caractère ludique, mais requiert toutefois une assiduité aux cours (le vendredi soir de 19h30 à 21h30), les mouvements étant travaillés en groupe. Une des difficultés rencontrée pour parfaire les techniques lors des entraînements, est liée à l'insularité de notre territoire, certains gymnastes étant scolarisés sur le « continent » ne pouvant être présents à tous les cours.

Après une 3ème place manquée suite à un passage malheureux, mais néanmoins non représentatif de leur niveau au mini trampoline, il faudra encore beaucoup de motivation et de persévérance aux 8 jeunes gymnastes féminines de l'équipe « Découverte » pour se préparer aux Championnats de France (Festigym) qui se dérouleront du 15 au 17 mai à Vandoeuvre-les-Nancy (Meurthe et Moselle).

L'équipe « Evolution Mixte » qui n'a pas la chance d'aller en finale, aura quant à elle, le temps de mieux se préparer pour la fête de fin d'année et la saison prochaine. Souhaitons aux coachs et à tous les gyms de beaux progrès et une belle réussite !

CLUB SPORTIF ST GEORGES D'OLERON FOOTBALL :

Quelques nouvelles du CSSG FOOTBALL :

Nos jeunes pousses de l'école de football accompagnées de parents et dirigeants se sont déplacées à Nantes le vendredi 17 avril 2015 pour assister au match de ligue 1 NANTES/MARSEILLE : cette sortie a connu un vif succès auprès des petits (ils en parlent encore) et des grands.

Quelques dates importantes dans la vie du club :

- Jeudi 14 mai à 15 h : ½ finale challenge Charente-Maritime au Stade Philippe AUBRIÈRE de Chéray
- Vendredi 12 juin à 19 h au club house du stade : assemblée générale du club
- Dimanche 14 juin de 6 h à 18 h : brocante vide-grenier au stade
- Samedi 20 juin : tournoi "LUDO" au stade.

CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES 1ER MAI ET 8 MAI 2015

Extraits des allocutions de monsieur le maire :

"A la veille de la libération, l'Ile d'Oléron est défendue par 29 points d'appuis en béton et 42 positions de campagne. Elles sont réparties tout autour de l'Ile et portent des noms d'animaux : puma, condor, …

L'effectif de la garnison allemande se monte à 1 980 hommes, dont 200 italiens, 40 russes, 50 polonais et 25 autrichiens.

L'attaque de l'Ile d'Oléron fut la dernière bataille en France. Le 30 avril 1945, jour même du suicide de Hitler, l'opération Jupiter amorçait la libération des oléronais.

A 5 heures, les positions allemandes sont pilonnées par l'artillerie et à 6 heures, 24 landing craft commencent le débarquement en trois vagues successives. Toute la journée du 30, les landing craft vont faire la navette entre l'Ile et le continent amenant du matériel et des véhicules. Quatre tanks sont également débarqués sur deux pontons construits sur place pour l'occasion. A sept heures, la tête de pont est effectivement établie et les troupes progressent vers le nord. Les champs de mine doivent être traversés avec précaution et ralentissent la marche. A midi, Saint Trojan est libéré, le Château doit attendre vingt heures pour l'être à son tour.

La tombée de la nuit arrête la première phase de l'opération Jupiter, mais un nouveau débarquement se prépare à la Perrotine. Le commando FOURNIER, composé de 207 volontaires des corps francs marins, débarque à une heure dans la nuit du 1er mai. Ils progressent de nuit, libèrent Arceau et les Allards vers cinq heures, participent à la libération de Dolus et continuent leur progression sur la Rémigeasse et la Cotinière qu'ils atteignent vers midi.

La progression des troupes débarquées la veille se poursuit vers le nord. L'état-major allemand est capturé à St Pierre vers 14 heures. Chaucre, Chéray et St Georges sont libérés vers 16 heures 30, Saint Denis et Chassiron à 18 heures.

Les deux dernières poches de résistances à Boyardville et aux Saumonards tomberont un peu plus tard vers 22 heures.

Les cloches des églises sonnèrent pour célébrer cette libération. La cloche de l'église de St Georges qui n'avait pas sonné pendant toute la guerre fait tomber le toit de l'église : le mouton de la cloche était vermoulu et n'a pas pu supporter d'être actionné pendant des heures.

Aujourd'hui, nous commémorons le 70ème anniversaire de la libération de l'Ile d'Oléron contre le nazisme et la barbarie.

C'est aussi l'occasion de remercier et de rendre un vibrant hommage à toutes celles et ceux qui ont combattus pour la liberté de notre territoire et de la France.

Aux jeunes générations qui vivent en paix sur notre continent et qui ne connaissent les conflits qu'à travers leur écran de télévision, je veux rappeler en cette occasion que rien n'est jamais figé. Il suffit de peu de mots, quelques phrases ou d'actes assassins pour que le poison du nationalisme, du négationnisme et de l'antisémitisme s'insinue. A tous ceux qui ont survécu à cette terrible guerre, à ceux qui perpétuent aujourd'hui le message universel : plus jamais ça, et qui se mobilisent chaque année pour le faire vivre, à ceux qui, présents parmi nous, trouvent dans leur combat quotidien pour une société plus juste et plus humaine, un prolongement au message d'espoir de la résistance, à tous les simples citoyens démocrates, républicains, je veux vous remercier de votre présence, de votre action et votre souvenir de mémoire qu'à travers vous tous nous faisons partager aux oléronais.

Vive la république, vive la France, vive la paix et vive l'Ile d'Oléron".

8 MAI 2015

"Ce jour qui nous rassemble en ce lieu, est l'anniversaire de la fin de la plus grande tragédie de l'histoire du monde. Il y a 70 ans, dans le cadre d'un lycée technique de Reims puis quelques heures après dans la ville de Berlin, les armées alliées recevaient la capitulation de l'armée allemande. La deuxième guerre mondiale était finie. Le monde barbare qu'elle avait engendré, allait rentrer dans l'histoire et les survivants tentaient de reconstruire un avenir souriant au sein de leurs pays respectif.

Soixante-dix ans, autant dire que les témoins de cette guerre et, à fortiori, les acteurs de celle-ci disparaissent et, avec eux, une part de la mémoire de ce conflit, mémoire dont la force conditionne la paix qui, depuis sept décennies, se prolonge en Europe.

Aussi, à son niveau, la commune est l'institution à laquelle chaque année revient le devoir du souvenir, l'obligation presque pédagogique de dire à ses enfants de tous âges comme la guerre fût inhumaine et comme notre devoir de maintenir la paix est primordiale.

On ne peut facilement s'assimiler à ceux qui ont vécu ces années-là, même s'ils sont nos grands-parents ou nos arrières grands-parents. On ne peut penser la peur, penser la faim, penser l'angoisse à la place de ceux qui nous sont chers.

Penser la détresse de plus d'un million de prisonniers de guerre parqués dans des camps, soumis à la brutalité des gardiens, à la malnutrition, au froid.

Penser l'enfer qu'ont pu vivre les déportés, de toutes origines, victimes de l'idéologie nazie capable de condamner à mort un enfant qui vient de naître sur la foi d'un racisme vendu comme une science et inculqué dès l'école maternelle à la genèse d'un pays entier.

Penser la crainte, penser la honte, penser l'humiliation. Sentir que dans la rue le moindre soldat en uniforme a le pouvoir de vous interroger, de vous contraindre à le suivre, de décider de votre sort.

Il ne devait pas être facile de garder l'espoir, d'envisager l'avenir, d'imaginer la vie de ses enfants dans un tel monde, de croire au retour possible de la liberté.

Il faut transmettre à ceux qui viennent, notre gratitude. Leur dire que la guerre n'est pas un jeu sur Playstation, leur dire les causes, les violences, l'histoire et la géographie de cette tragédie qui résonnera à jamais dans la mémoire des hommes.

En souhaitant qu'à jamais il se trouve des personnes pour se réunir autour d'un monument, dans une mairie, en un lieu de souvenir et dire à chaque 8 mai, la douleur de la guerre et la douceur de la paix. Une cérémonie aussi simple soit elle, exprimera à jamais notre vigilance vis-à-vis des discours belliqueux, des presses de violence, des paroles de haine…

Transmettre aux plus jeunes, le sens de la mesure et le goût de la paix.

Car léguer la paix que nous avons reçue de nos parents à ceux qui nous suivent est sans contestation l'héritage le plus précieux qu'ils puissent recevoir"…

MÉDI@TLANTIQUE

Médiathèque municipale
82, Rue du Docteur Seguin - Chéray
17190 St Georges d'Oléron
accueil : 05 46 75 50 14
animateur multimédia : 05 46 75 50 14
mediatlantique@orange.fr
http://mediatlantique-oleron.venez.fr/
https://www.facebook.com/Mediatlantique

Jours et horaires d'ouverture
Mardi : 9h30-12h00 & 14h30-19h00
Mercredi, vendredi : 9h30-12h00 & 14h30-18h00
Jeudi (uniquement juillet/août) : 9h30-12h00 & 14h30-18h00
Samedi : 9h30-12h00 & 14h30-17h00

L'accès aux espaces informatiques ferme ½ heure avant la fermeture du bâtiment

Modalités d'inscription

Gratuit sur présentation des justificatifs de moins de 3 mois :
- pour les moins de 18 ans et les adultes scolarisés
- pour les résidents St Georgeais
- pour les demandeurs d'emploi
- pour les personnes handicapées

Documents à disposition

- documents imprimés : romans, policiers, bandes-dessinées, mangas…
- livres-lus
- revues & journaux
- disques compacts
- DVD

Internet & les réseaux sociaux de la commune

Saint Georges est une commune dynamique. Elle utilise tous les moyens à sa disposition pour informer ses administrés de ce qui se passe sur son territoire mais aussi sur Oléron, le Pays Marennes-Oléron, le département et la région.

La commune dispose d'un site Internet http://www.saint-georges-oleron.com/ sur lequel vous trouverez divers renseignements sur la mairie, comme par exemple, le Conseil Municipal et ses délibérations.

Des informations ponctuelles apparaissent régulièrement en page d'accueil. Dès lors que la validité de celles-ci reste en cours, elles sont ensuite transférées sur les onglets les concernant.

Les pages Facebook de la commune et de la médiathèque municipale Médi@tlantique ont été créées pour vous informer des manifestations organisées sur l'ensemble du territoire Saint-Georgeais.

Les statistiques prouvent qu'il était urgent de créer ces outils de communication.

En effet, ils ont un impact non négligeable sur les Internautes :

- le site de la commune : 553 visiteurs pour 639 pages consultées, rien que pour le mois de mai

- la page Facebook de la commune : 376 FANS*
  - 38 saint-georgeais
  - 89 oléronais
  - 190 français
  - 2 anglais
  - 1 néerlandais
  - 1 espagnol
  - 1 portugais

Les informations mises en ligne sont toujours visionnées : de 15 à 123 personnes, fans* ou non de la page Facebook.

- la page Facebook de la médiathèque : 123 FANS*
  - 31 saint-georgeais
  - 76 oléronais
  - 119 français
  - 3 américains
  - 1 français exporté au Canada

Les informations mises en ligne sont toujours visionnées : de 23 à 628 personnes, fans* ou non de la page Facebook.

Il apparaît qu'une vidéo est plus visionnée qu'un article avec une photo :

- 138 personnes ont visionné la vidéo de l'atelier floral
- 200 utilisateurs Facebook ont consulté la vidéo de la rencontre avec l'auteur Philippe Charlot
- 38 Internautes ont lu l'article concernant le spectacle « Les viandes de l'éléphant » par la Cie Jean-Fred Beuzier & Co
- 23 usagers de Facebook ont consulté l'article concernant l'atelier floral du premier trimestre 2015.

Séverine Coussy

** Utilisateurs Facebook ayant accepté d'être amis avec la page*

Les ateliers informatiques

Les ateliers d'informatique de l'espace Multimédi@ assurés par Monsieur Damien Daulny, sont, comme chaque année, suspendus du 1er juin au 30 septembre 2015. Retrouvez toutes les informations concernant les espaces multimédias à l'accueil de la médiathèque ou sur le site Internet http://mediatlantique-oleron.venez.fr/

Conte animé en ombres chinoises : mercredi 20 mai 2015

Les "petits farfadets" du centre de loisirs ont pu régaler leurs yeux d'ombres chinoises et d'effets spéciaux. Ce petit spectacle mis en scène par Séverine n'aurait pu voir le jour sans l'aide précieuse de Catherine pour la manipulation des marionnettes, sans oublier celle de Mélissa comme ingénieur son & lumière. Leurs oreilles n'étaient pas en reste grâce à l'histoire du cirque de Saperlotte que leur racontait Séverine.

Un nouvel atelier floral pour Séverine : jeudi 28 mai 2015

Les participantes à ce nouvel exercice ont rempli leur mission : reproduire le plus exactement possible la composition qu'elles avaient préalablement choisie dans les livres de la médiathèque.

Exercice réussi pour l'ensemble des fleuristes.

Exposition « L'Islande en argentique » et rencontre avec l'artiste Luka Leroy

Dates à déterminer.

Prix des lecteurs 2015 : Littératures européennes Cognac – « Let's go to London »

Comme en 2014, Médi@tlantique invite ses usagers à participer au Prix des Lecteurs du festival Littératures Européennes Cognac 2015.

Créé en 1988, le Salon de la Littérature Européenne de Cognac, à présent Littératures Européennes de Cognac, œuvre à la promotion des littératures européennes et se veut un lieu de rencontre et de dialogue entre les écrivains et le public.

Divers rendez-vous et actions sur le territoire en faveur du livre et de la lecture rythment l'année.

Chaque année, depuis 2004, le prix des lecteurs part à la découverte d'un pays. Il est destiné à promouvoir la lecture et l'échange entre les lecteurs notamment dans les bibliothèques de la région Poitou-Charentes. Le prix est organisé en partenariat avec le Service Départemental de la Lecture de la Charente, la Médiathèque Départementale de la Charente-Maritime et la Bibliothèque Départementale des Deux Sèvres avec la participation des bibliothèques et médiathèques.

Pour sa 12ème édition, le prix des lecteurs part à la découverte de Londres et de ses écrivains.

Les personnes souhaitant participer au prix des lecteurs sont conviées aux différentes réunions d'information et d'échange. La première a eu lieu le mardi 2 Juin dernier. Plus de dates en contactant le 05 46 75 50 14.

Sélection 2015

Peter Ackroyd :	*Trois frères* (Phlippe Rey)
Rosie Dastgir :	*Une petite fortune* (Bourgois)
J.W. Ironmonger :	*Le génie des coïncidences* (Stock)
John King :	*White trash* (Au Diable Vauvert)
John Lanchester :	*Chers voisins* (Plon)
Maggie O'Farell :	*En cas de forte chaleur* (Belfond)

Afin de promouvoir les collections de la médiathèque, une exposition sur Londres et ses quartiers, sa musique, ses films et bien d'autres sujets est visible durant tout l'été. Catherine, qui a agencé cette exposition, propose un vaste choix d'ouvrages sur ces différents sujets.

SPECTACLE « Nos queda la palabra » (il nous reste la parole)

En novembre 2012, Médi@tlantique, vous présentait une exposition sur les réfugiés espagnols qui, fuyant la guerre d'Espagne, arrivèrent après un long périple dans notre région et en particulier dans l'Île d'Oléron.

Afin de prolonger cette aventure et continuer à faire vivre cette mémoire, un spectacle intitulé « Nos quedra la palabra » (il nous reste la parole) et interprété par la compagnie Toujours à l'horizon a été présenté le mardi 9 Juin 2015.

Claudie Landy a recueilli pendant deux ans les paroles d'exilés ou d'enfants d'exilés de Charente-Maritime.

À partir de ces témoignages, elle a proposé au public une lecture avec deux histoires : celle de Lola, qui à 9 ans traverse toute l'Espagne depuis l'Andalousie avec sa famille, et celle de Nieves, femme engagée depuis son plus jeune âge, arrivée en France à l'âge de 6 ans.

La saison estivale 2015 de Médi@tlantique

Venez découvrir toutes les animations que l'équipe de Médi@tlantique vous a réservées à la médiathèque pour cet été…

La V.O.D depuis chez vous ou sur les ordinateurs de Médi@tlantique

La médiathèque propose toujours à ses abonnés un service de VOD (Video On Deman) qui permet de visionner des vidéos en streaming.

Sélectionnés et proposés par la Médiathèque Départementale de la Charente Maritime, ces films ou documentaires sont accessibles sur ordinateur, depuis chez vous ou sur les postes informatiques de la médiathèque.

Renseignements et inscription à l'accueil de Médi@tlantique : 05-46-75-50-14.

MÉDI@TLANTIQUE
La médiathèque départementale de Charente Maritime,
en partenariat avec les éditions Le Croît Vif,
présente à la médiathèque municipale
des liseuses et
des livres régionaux numériques
à la portée de tous
service gratuit offert aux adhérents de la bibliothèque

Liseuses et livres régionaux numériques

Depuis mars dernier, la médiathèque, propose une nouvelle offre de documents numériques.

Le projet « Offre numérique d'ouvrages régionaux » mené par la Médiathèque Départementale de Charente Maritime permettra aux usagers de Médi@tlantique de bénéficier gratuitement de versions numériques d'ouvrages régionaux édités par Le Croît Vif, maison d'édition charentaise, en format E-pub ou PDF, téléchargeables sur smartphones, liseuses, tablettes et ordinateurs.

En plus de ces ouvrages en format numérique, la Médiathèque Départementale prête 5 liseuses, avec chacune un riche catalogue de romans et de documentaires, et un large échantillon d'ouvrages édités par Le Croît Vif.

Les animations* LSF de Valérie

Valérie poursuit ses animations "Langue des Signes Français".
Rejoignez-la, les : - mardi de 17 h 30 à 18 h 30
- mercredi de 17 h 00 à 18 h 00.
* sauf périodes de congés du personnel

Voici des nouveaux services gratuits proposés par l'Espace Multimédi@

Pour pouvoir profiter de ces deux nouveaux services il faudra être inscrit (là aussi gratuitement à l'Espace Multimédi@).

I) Les actualités locales :

Pendant juin, juillet et août, vous pourrez venir à l'Espace Multimédi@, pour numériser vos diapositives carrées et les transférer vers un ordinateur.

La numérisation de vos diapositives carrées est la solution idéale pour faire revivre vos souvenirs et permettra à tous vos proches de regarder vos photos sur un ordinateur.

Vos diapositives carrées regorgent de souvenirs précieux et vous souhaitez transmettre la mémoire de votre famille aux futures générations ou tout simplement retrouver les grandes étapes de votre vie, vous y arriverait avec l'aide de l'Animateur Multimédia.

Vous pourrez accéder au scanner de diapositives carrées rattaché à l'ordinateur LIBRE-10 dans l'Espace Ul@rius au premier étage de Médi@tlantique Médiathèque municipale.

Il y aura aussi deux notices pour scanner soit en mode image soit en mode texte avec reconnaissance de caractères, sur le mur au-dessus du scanner.

II) Les prochaines évolutions du site Internet :

À partir de septembre vous pourrez accéder gratuitement à une plate-forme de téléchargement.

Cette dernière sera d'un accès simple (sans identifiant et sans mot de passe), pour récupérer l'historique de tous les prochains ateliers d'informatique.

Ainsi pour ceux qui se sont inscrits pour suivre un atelier, vous pourrez récupérer très facilement les comptes rendus, les lire, les télécharger ou les imprimer de chez vous.

Il y aura aussi une remise à jour, pour l'été du site Internet http://tinyurl.com/espacemultimedia

III) La description des ateliers d'informatique

Pour les accès libres (avec ou sans animateur), vous pourrez venir sans réservation au préalable d'une place.

Tous ces ateliers sont obligatoirement sur inscription, ils sont bien sûr gratuits, accessibles à tous.
Il faut être inscrit à l'Espace Multimédi@.

N°4 ACCES LIBRE SANS ANIMATEUR :

Cet atelier permet utiliser nos ordinateurs ou votre ordinateur portable en connexion Ethernet, pour naviguer sur Internet, dans l'espace public et l'espace Ul@rius à Médi@tlantique Médiathèque municipale, sans aide possible de l'Animateur Multimédia

N°5 ACCES LIBRE AVEC ANIMATEUR :

Cet atelier uniquement en juin, juillet & août permet de poser des questions informatiques à l'Animateur Multimédia, dans la salle des Oyats à la MFSO (Maison de la Formation et des Services de l'île d'Oléron).
Il n'y aura pas d'autres ateliers d'informatique.

Espace Multimédi@ 82, Rue du Docteur Seguin - Chéray
17190 SAINT GEORGES D'OLÉRON
Courriels : ddcbb@orange.fr et / ou eicgso@gmail.com
Site Internet : http://mediatlantique-oleron.venez.fr/opacwebaloes/index.aspx?IdPage=270
Site Internet : http://tinyurl.com/espacemultimedia
Site Internet : http://www.pearltrees.com/eic/
Tél. (sans rép.) : 05-79-86-01-99 (ligne dir. salle des Oyats)

ROMÉO ET JULIETTE SOUS LE CHAPITEAU …

Le chapiteau-opéra, bientôt de retour au Parc des Prés Valet, met en scène pour cette nouvelle saison la plus grande histoire d'amour de tous les temps à travers l'opéra de Gounod inspiré de la pièce de Shakespeare.

Une version chantée et jouée de ce drame lyrique vous sera présentée, et les célèbres airs, duos et ensembles de l'opéra feront écho aux plus belles pages de la pièce de Shakespeare.

Musique et théâtre, voix chantées et voix parlées s'uniront pour donner vie aux haines séculaires des Capulet et des Montaigu que seul pourra dépasser l'amour éperdu de Juliette et de Roméo.

Ne ratez pas ces grands moments d'émotion à partager avec l'ensemble des artistes de la troupe de ! Figaro Si, Figaro Là !

Rendez-vous aux Prés Valet le lundi 3 août 2015 à 20 h 45 pour ce spectacle inoubliable.

Réservation dans les offices de tourisme d'Oléron au 05 46 85 65 23

et au www.figarosifigarola.com

tarifs : 42 €, 35 €, 15 €.

« Amour, donne-moi ta force,
et cette force me sauvera »

Roméo et Juliette, W. Shakespeare, 1594)

QUOI DE NEUF ?

INFIRMIER(E) (EN REMPLACEMENT DE MME THOMAS)

FREISS Nathalie et SAINSON Thierry - Centre médical la Bâtisse – Impasse des 2 Moulins – CHÉRAY

06.50.43.74.74

LES JARDINS DE LA JOSIÈRE – CULTURE "BIO"

Soucieuses des consommateurs et de l'environnement, Christine et Cécile Nadreau ont converti leur exploitation à l'agriculture biologique.

Elles proposent des légumes de saisons d'avril à octobre, des conserves selon des recettes familiales, des lentilles vertes, des pois-cassés, des pois-chiches des farines et huiles issues de céréales cultivées sur l'exploitation.

Tous les légumes de leur production sont vendus soit sur place au jardin de la Josière (entre la RD 734 et Chaucre), soit sur le marché de DOMINO, tous les matins du 1er juin au 15 septembre.

TRIBUNE DES ELUS

Les textes publiés dans cette tribune n'engagent que leurs auteurs.

Tribune de la majorité

Liste "Construire ensemble pour Saint Georges"

É. PROUST, Y. MORANDEAU, A. CHARTIER, C. VAUZELLE, S. ROBIN, M.A. GORICHON-DIAS, A. LESPAGNOL, N. MORISSET, Y. TRAUMAT, C. DHUEZ, J. CORSON, P. BANCE, F. VITRAC, M. DUMONTEIL, M. MOÏSSENKO, M. VIGNERON-LAROSA, J. DABET, R. ANCEAUME-PIERRE, C. STEINBACH.

Activités périscolaires :

des aménagements pour 2015-2016

A l'aube de la prochaine rentrée scolaire, les activités périscolaires évoluent pour coller aux évolutions réglementaires.

Bien que les retombées soient très positives, la réglementation a évolué : pour des activités d'une heure ou plus, la commune est dans l'obligation de déclarer les activités dans le cadre d'un accueil de centre de loisirs avec les conséquences qui en découlent, notamment la nomination d'un directeur de centre de loisirs avec les qualifications requises pour assurer la gestion administrative des activités, ce qui est déjà réalisé par le service enfance-jeunesse de la commune.

Par ailleurs, depuis le 1er septembre 2014, les activités du mercredi après-midi sont devenues des activités « périscolaires » qui ont été transférées à la communauté de communes. Il y a là un problème de délimitation des compétences qu'il est nécessaire d'affiner afin que les communes puissent conserver la maîtrise de leurs activités périscolaires.

Le fait de déclarer les activités dans le cadre d'un accueil de centre de loisirs ne garantit pas qu'on ne soit pas, à un moment ou à un autre, obligé de demander une participation financière aux familles, ce qui se fait habituellement dans le cadre des accueils de centre de loisirs. Or, la commune souhaite continuer à proposer des activités gratuites aux enfants.

Pour la rentrée 2015, les activités sont donc limitées à 55 minutes avec les intervenants. A la sortie des classes, les enfants seront récupérés par le personnel communal pour qu'ils se répartissent dans les groupes et que les animateurs puissent les prendre en charge dans la foulée pour leurs ateliers.

Tribune de l'opposition

Liste "Unis pour Saint-Georges"

G. DELSUC, S. HARDY, I. HÉMERY, M. MONTOYA.

Lors du conseil municipal du 2 avril nous avons voté contre la création des comités de villages tels qu'ils nous ont été présentés, nous trouvons que l'idée de ces comités est bonne, d'ailleurs nous avions proposé dans notre document de campagne d'instaurer un véritable dialogue avec les habitants. Par contre la forme trop politisée utilisée pour la création de ces comités ne nous convient pas. En effet les conditions de candidature nous paraissent beaucoup trop restrictives. Pour nous la démocratie c'est que chaque Saint-Georgeais ou Saint-Georgeaise volontaire devrait pouvoir s'inscrire afin de participer à la vie de la commune.

Nous remarquons depuis de nombreux mois l'état déplorable des trottoirs devant de nombreuses maisons de notre commune. Malgré les appels au civisme de M. le Maire dans ses bulletins municipaux, nous constatons le peu de résultat. Ne peut-on pas mettre plus de moyens techniques et humains afin que nos trottoirs soient à l'image de nos villages fleuris ?

Concernant la fermeture de la place de l'église de St Georges au stationnement, nous pensons qu'il serait judicieux de revenir à l'ancien système qui fonctionnait très bien auparavant sans qu'il n'y ait eu de problème majeur de sécurité. Nous proposons aussi avant l'été une rencontre élus-habitants comme prévue dans le programme de campagne de l'équipe municipale « construire ensemble pour Saint Georges » afin de trouver un consensus.

La vision de l'église de St Georges depuis la route de Foulerot avait été mise en avant par la préfecture et l'architecte des bâtiments de France il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui 43 maisons construites, à destination des logements sociaux au Mottet Sud, s'invitent d'une manière surprenante dans le paysage et dans l'axe visuel de l'église !

Gérard Delsuc, Isabelle Hemery, Stéphane Hardy et Murielle Montoya souhaitent à tous les commerçants et associations qui oeuvrent pour l'attractivité de notre belle commune et ses villages de passer une excellente saison estivale.

Autres Manifestations (1)

Juillet - Août :

Tous les soirs : marché de nuit à BOYARDVILLE.
Tous les jeudis soirs feux d'artifice à Boyardville du 7 juillet au 3 septembre.
Tous les jours "Les p'tits bateaux" aux Prés Valet ouvert du 1er juillet au 31 août.
Les lundis, mardis et mercredis à 19 h 30 à Chaucre : Spectacle équestre "La Bohême" du 6 juillet au 26 août.

Juillet

Vendredi 3 - Concours de pétanque – doublette à 14 h 30 – Boulodrome Saint Georges
Samedi 4 - Brocante Vide-grenier – Parking Port du Douhet
Dimanche 5 - Brocante Vide-grenier – Parking Domino
Dimanche 5 - Concours tous poissons sans lâcher de truites - Étang des Prés Valet 8 h – 11 h
Dimanche 5 - Gospel "Les chants de coton" - 20 h 30 Église
Jeudi 9 - Duo piano/violon Massanori Kobiki et un violoniste – 21 h Église
Dimanche 12 - Brocante Vide-grenier à Sauzelle
Dimanche 12 - Portes ouvertes – ULM oléronais – Aérodrome de Saint Pierre – Restauration
Dimanche 12 - Sorties Fort Louvois – Château de la Gataudière – repas le soir
Mardi 14 - Concours de pétanque - doublette à 14 h 30 Boulodrome de Saint Georges
- 21 h 00 – Retraite aux flambeaux sous les Halles - 23 h - Feu d'artifice aux Prés Valet
Mardi 14 - 17 h et 19 h 30 – Représentations du grand cirque de Saint Pétersbourg aux Prés Valet
Mercredi 15 - Sardinade – Boyardville
Jeudi 16 - Duo violoncelle/flûte, Marion Causse et Sébastien – 21 h Église
Samedi 18 - Églade, bal et feu d'artifice – Pointe de Chaucre
Les 18 et 19 - Animations au port du Douhet : Concours de boules, repas sur réservation
Dimanche 19 - Initiation à la pêche pour les jeunes, chasse au trésor, initiation jet ski, concours châteaux de sable, remise des prix, feu d'artifice
Dimanche 19 - Brocante Vide-grenier – Parc de la Maison de retraite – Saint Georges
Dimanche 19 - Concours de pétanque - doublette à 14 h 30 – Boulodrome de Saint Georges
Lundi 20 - Orchestre symphonique de Shropshire – 21 h Église
Mardi 21 - 19 h - Églade à Sauzelle
Mercredi 22 - Marché gourmand à Domino – 18 h à minuit
Jeudi 23 - Les clarinettes de Paris – 21 h Église
Dimanche 26 - Concours de pétanque – doublette à 14 h 30 – Maison de retraite Saint Georges
Lundi 27 - Concours de pétanque – doublette à 14 h 30 – Boulodrome Saint Georges
Mercredi 29 - Orchestre de Saint-Petersbourg – 21 h Église

Août

Dimanche 2 - Concours tous poissons sans lâcher de truites - Étang des Prés Valet 8 h – 11 h
Lundi 3 - Chapiteau-opéra – Roméo et Juliette – 20 h 45 Prés Valet
Jeudi 6 - Voiles de nuit à Boyard
Samedi 8 - Concours de pétanque – doublette à 14 h 30 – Boulodrome Saint Georges
Samedi 8 - Églade et bal – Pointe de Chaucre
Dimanche 9 - Brocante Vide-grenier à Sauzelle
Dimanche 9 - Fête à Foulerot
Dimanche 9 - Concours fédéral de tir à l'arc Stade de Chéray – Archers oléronais
Du 10 au 19 - Exposition de photos à la capitainerie du port de Boyard
Mardi 11 - Sardinade – Boyardville
Mercredi 12 - Gospel – 21 h Église
Vendredi 14 - Concours de pétanque – doublette à 14 h 30 – Boulodrome de Saint Georges
Mardi 18 - 19 h - Églade – Place de Sauzelle
Mercredi 19 - Marché gourmand à Domino - 18 h à minuit
Jeudi 20 - Bouquet musical – Concert AMATI – 21 h Église
Du 22 au 23 - Concours Nuit de la carpe – Étang des Prés Valet 19 h – 11 h
Dimanche 23 - Animations au port du Douhet - initiation jet ski …
Dimanche 23 - Fête à Notre-Dame-en-l'Isle : brocante, concours de pétanque (doublette à 14 h 30) - feu d'artifice

(1) Sous réserve de modifications éventuelles
(mises à jour réalisées sur le site institutionnel de la commune : www.ville-saint-georges-oleron.com)

designed by freepik.com

CALENDRIER DES FETES

Septembre

Jeudi 3	- Feu d'artifice à Boyardville
Dimanche 6	- Brocante Vide-grenier – Parking du port de Boyard
Dimanche 6	- Concours de pêche avec lâcher de truites – Étang des Prés Valet 9 h – 12 h
Dimanche 6	- Pique-nique aux Prés Valet
Du 7 au 13	- Exposition de photos à la capitainerie de Boyard – Club Photo Oléron
Dimanche 13	- Journée des Associations - Gymnase
Dimanche 20	- Journée du Patrimoine

Octobre

Dimanche 4	- Concours de pêche avec lâcher de truites – Étang des Prés Valet 9 h – 12 h
Samedi 17	- Grand Chœur de l'Abbaye aux Dames "Musique pour Cor et Choeur" – Église 21 h

(1) Sous réserve de modifications éventuelles
(mises à jour réalisées sur le site institutionnel de la commune : www.ville-saint-georges-oleron.com)

Manifestations

Salle des fêtes du Trait d'Union 2015 (1)

Calendrier établi en fonction des demandes de réservation des salles par les associations.

JUILLET

Vendredi 17	DON DU SANG – 8 h 30 à 12 h 30
Samedi 25	Soirée Oléron d'abord
Mercredi 29	DON DU SANG – 8 h 30 à 12 h 30

AOÛT

Samedi 8	Loto – Gym Oléron
Mercredi 12	DON DU SANG – 8 h 30 à 12 h 30

SEPTEMBRE

Dimanche 6	Loto – Oléron Handball
Dimanche 13	Journée des Associations – Gymnase
Mercredi 16	Belote – Club du Trait d'Union
Dimanche 20	Loto – Club de pétanque de St Pierre
Samedi 26	Loto – AMAO Karaté

OCTOBRE

Vendredi 9	DON DU SANG – 8 h 30 à 12 h 30
Samedi 10	Soirée théâtrale – Amicale des Donneurs de Sang
Dimanche 11	Loto – Archers Oléronais
Vendredi 16	Repas dansant – Club du Trait d'Union
Mercredi 21	Belote – Club du Trait d'Union
Samedi 24	Loto – Lion's Club
Dimanche 25	Loto – Amicale des Chasseurs
Samedi 31	Animation récréative Halloween – Miss en Oléron

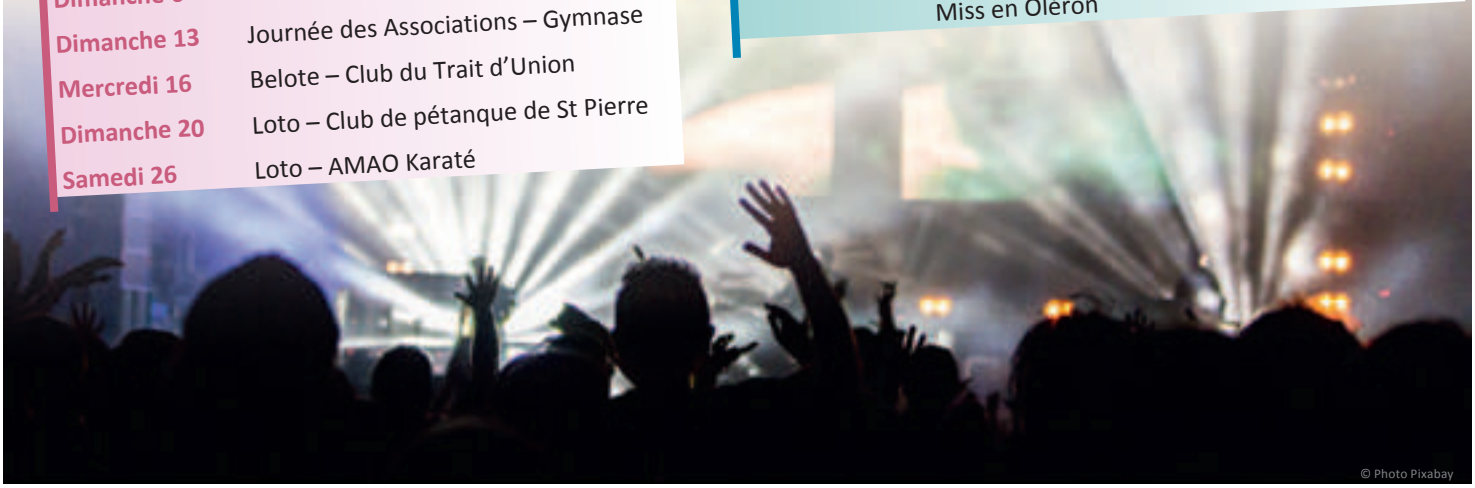

© Photo Pixabay

LES SEPT COLONNES A LA UNE … EMBALLAGES ET PAPIERS

7 colonnes aériennes supplémentaires ont été installées :

- Rue de la petite Plage (en face de la Résidence petite Plage) à Domino
- La Maurie - le Bois Fleury (à côté de la colonne à verres)
- Route de la Gautrelle - Sauzelle
- Rue de la Gibertière (à côté de la colonne à verres)
- Parking de la Plage - avenue de la Durandière à Plaisance (à côté de la colonne à verres)
- Rue de l'Océan à Saint Georges (à côté de la colonne à verres)
- Route des Bonnes aux Sables Vignier (à côté de la colonne à verres)

Pour tous renseignements :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON
Régie Oléron Déchets
59 route des Allées - 17310 ST PIERRE D'OLERON
Tél : 05 46 47 24 68

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le compostage individuel consiste à jeter ses **déchets biodégradables** dans un coin de son jardin, en tas ou dans un **composteur**. Les déchets biodégradables se décomposent et se transforment ensuite en **compost**.

QU'EST CE QU'UN COMPOSTEUR ?

Un composteur est une **poubelle de jardin**, sans fond. A l'intérieur, les résidus sont jetés à même le sol, pour permettre aux animaux décomposeurs de dégrader la matière organique.

Un composteur peut être en bois, en plastique, ou fabriqué artisanalement avec du grillage, des planches de bois …

Par rapport au tas, le composteur à l'avantage d'être plus discret et de cacher les déchets en décomposition.

Si toutefois, vous décidez de composter vos déchets en tas, la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron peut vous fournir gratuitement un bio-seau (photo ci-contre). Ce bio-seau sera utile dans la cuisine, pour stocker vos épluchures.

QUELS SONT LES DECHETS BIODEGRADABLES ?

Les déchets biodégradables sont :

- les déchets de cuisine : épluchures de fruits et légumes, restes de repas, café et thé avec filtre, coquille d'oeufs écrasée, pain, riz, …

- les déchets de jardin : fleurs, feuilles, branchages, algues, restes du potager, pelouse, …

Les déchets de cuisine sont plus humides que les déchets de jardin. Pour éviter d'arroser en cas de sécheresse, préférer les déchets de cuisine aux déchets de jardin.

LE COMPOST

Alimenté régulièrement et après environ 8 mois de fermentation, une terre noire apparait à la base du composteur : le compost.

Le compost est **une terre très riche**, qui permet d'alimenter les massifs, le potager, le verger, … donc d'embellir son jardin.

COMMENT ENTRETENIR SON COMPOST ?

Pour optimiser la décomposition des résidus, il est nécessaire d'alimenter régulièrement le composteur en déchets. On entend par irrègulier, l'apport de résidus tous les mois, voire plus.

Aussi, pour permettre une meilleure décomposition et éviter les mauvaises odeurs, il est nécessaire de remuer les matières en décomposition.

LES AVANTAGES DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le compostage individuel permet :

- de valoriser des "déchets fermentescibles" en compost,

- de réduire de 30 % le volume de déchets à incinérer,

- d'enrichir ses massifs, potager, verger … sans utiliser des produits chimiques,

- d'économiser en n'achetant plus de terreau ou d'engrais.

COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR ?

La Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron fournit un composteur individuel en bois et/ou un bio-seau par foyer, moyennant une participation financière de 15 €.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez dès maintenant venir chercher votre composteur à l'Ecopole de l'Ile d'Oléron, à Dolus d'Oléron.

POLICE MUNICIPALE

Après 26 années passées au service de la population de Saint Georges, Madame Marie-France CHAMPOUGNY, policière municipale, a fait valoir ses droits à retraite le 1er juillet 2015.

Nous lui souhaitons une longue et agréable retraite.

Bienvenue à Madame MARTIN Ludivine qui lui succède, arrivant de Chateaurenard (13) ville où elle exerçait déjà cette activité au sein de la police municipale.

LA PÊCHE A PIED, ÇA S'APPREND !

Très médiatisée, la « marée du siècle » de ce mois de mars a attiré sur nos côtes un grand nombre de pêcheurs à pied amateurs. Il est vrai que ce loisir, pratiquement gratuit, intéresse de plus en plus de monde : le rapport à la nature, le bon air de l'océan, la découverte… Et les fruits de mer en plus !

Ainsi, ce sont à peu près 225 000 pêcheurs à pied qui arpentent les estrans oléronais chaque année, d'après les études menées par le CPIE Marennes-Oléron (association IODDE) depuis 10 ans.

Cependant, dénicher les coquillages et crustacés n'est pas toujours facile. Et le faire sans dégâts, c'est une priorité.

Lorsque l'on va à la côte, il faut adopter les gestes qui permettront de pérenniser l'activité, c'est-à-dire d'éviter des interdictions ou la dégradation de la qualité du loisir :

- Il faut respecter la réglementation, en particulier sur les tailles minimales de capture (mailles).
- Une bonne pêche, c'est celle qui permettra un bon repas (ou deux) : quelques crabes, coquillages, pour faire plaisir et se faire plaisir. Pas besoin d'en récolter trop pour ensuite en gaspiller ! Cela suppose aussi de bien conserver et préparer sa pêche.
- Les rochers ont un sens : dessus, les algues qui ont besoin de soleil, et tous les coquillages brouteurs (qui ont besoin d'algues). Dessous, des dizaines d'espèces qui recherchent l'ombre, l'humidité, la tranquillité… En moyenne, une pierre de l'estran accueille 70 espèces différentes, visibles à l'œil nu ! Une thèse a prouvé que le renversement d'un rocher détruit plus de la moitié de ces espèces. Des millions de rochers étaient retournés chaque année avant tous les efforts d'information actuels, mais la situation s'améliore nettement, heureusement.
- Un bon pêcheur est aussi un gestionnaire : il laisse en place les femelles de crabes qui portent des œufs. Il laisse les crabes « mous », car ils viennent de muer et sont vides. Il les laisse, car la prochaine fois, il en retrouvera ! Pour parfaire vos connaissances sur tout ce petit monde, un livret est disponible en offices de tourisme et en librairies : il présente uniquement les espèces locales, et il les montre toutes. Il peut s'apporter sur le terrain.
- Il faut aussi apprendre à repérer les traces des coquillages, en particulier les trous laissés par les palourdes : on se fatigue moins, on laboure moins l'estran, et on est sûr que le coquillage est vivant, ce qui évite les mauvaises surprises en cuisine…

Saint-Georges a la chance de présenter des estrans variés et de grande qualité : les rochers de Chaucre sont très célèbres pour la pêche des crustacés, notamment des araignées au printemps. Les Sables-Vignier présentent de magnifiques écluses, témoin des usages traditionnels des estrans.

Certains rochers de Domino se réservent aux connaisseurs… Quant à la plage de Boyardville, c'est le lieu préféré des pêcheurs de coques depuis des décennies.

Ce patrimoine naturel est unique : prenons-en conscience, nous qui le voyons tous les jours, et faisons tout pour préserver leur richesse : c'est elle qui fait notre qualité de vie, et l'attractivité de notre île.

Publié en février 2015

MARENNES-OLÉRON

Les espèces pêchées à Marennes-Oléron : Tailles minimales de capture

Ne sont reprises ici que les tailles des espèces couramment pêchées sur Marennes et Oléron ; l'ensemble des tailles minimales de capture applicables à la pêche de loisir est disponible ici :

http://www.iodde.org/public/Reglementation/Arrete_Ministeriel_du_22_fevrier_2013_-_tailles_legales.pdf

Parmi les espèces recherchées sur Marennes-Oléron, il n'y a pas de maille pour les crabes verts, crabes de rochers, Crabes marbrés, bigorneaux, patelles... *Rappelons cependant qu'il est inutile (et néfaste) de récolter les animaux trop jeunes !*

Des réglettes de mesure sont disponibles dans les Offices de tourisme du pays Marennes-Oléron

Les crustacés

Araignée de mer
Maja brachydactyla
(Gourgale)
Taille mini : **12 cm**

Tourteau
Cancer pagurus
(Bourse)
Taille mini : **13 cm**

Etrille
Necora puber
(Bataillet)
Taille mini : **6,5 cm**

Bouquet
Palaemon serratus
(Bique)
Taille mini : **5 cm**

Crevettes grises, autres crevettes
Crangon crangon, palaemon sp. ...
(Bouc)
Taille mini : **3 cm**

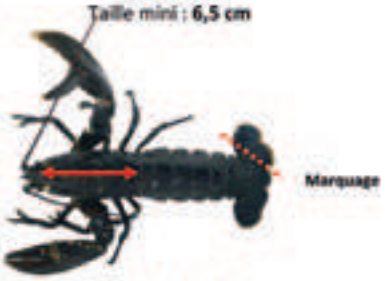

Homard
Homarus gammarus
(Langoute)
Taille mini : **8,7 cm**
Marquage nécessaire

Les mollusques

Coque
Cerastoderma edule
(Sourdon)
Taille mini : **3 cm**

Couteaux
Ensis sp., Pharus legumen, Solen sp.
(Coutelets)
Taille mini : **10 cm**

Huître creuse
Crassotrea gigas.
(Heûtre)
Taille mini : **5 cm**

Huître plate
Ostrea edulis
(Heûtre)
Taille mini : **6 cm**

Flions
Donax spp.
(Luisette)
Taille mini : **2,5 cm**

Palourdes
Ruditapes philipinarum, R. decussatus
(P'lourde)
Taille mini : **4 cm**

Pétoncles
Chlamys spp.
(Pétonque)
Taille mini : **4 cm**

Moule
Mytilus edulis
(Mouque)
Taille mini : **4 cm**

Praire
Venus verrucosa
Taille mini : **4,3 cm**

Autres espèces :

Oursin
Paracentrotus lividus
Taille mini : **4 cm**
Sans les piquants

Sole
Solea spp.
(Seillette)
Taille mini : **24 cm**
Marquage nécessaire

Congre
Conger conger
(Conque)
Taille mini : **60 cm**

Crédits photographiques : CPIE Marennes-Oléron ; Agence des Aires Marines Protégées ; Wikimedia Commons
Références réglementaires : Arrêté du 29 janvier 2013 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- 2 avril - Clémence CHOTARD - Saint-Georges
- 27 avril - Gabriel ROUGEOLLE - La Jousselinière

MARIAGES

- 9 mai Sophie FOURNIER et Patrice MUNOZ
- 9 mai Céline POISSON et Peter GURRUCHAGA
- 23 mai Nathalie RIBUOT et Pascal BRU
- 30 mai Virginie FORGEON et Julien MAGNANON

DÉCÈS

- 26 mars - Eugénie KESSLER
  Veuve GREDAI - St Georges - 91 ans
- 4 avril - Yvette ROUGIÈRE
  Veuve BARILLAUX - Domino - 81 ans
- 6 avril - Joséphina LAENEN
  Veuve RENAULT - Chaucre - 93 ans
- 18 avril - Jean-Luc BERSON - Saint-Georges - 72 ans
- 29 avril - Christine LANOIS
  Epouse PENETRO - Chaucre - 58 ans
- 2 mai - Jean ROBERT - Domino - 86 ans
- 7 mai - Jean TRIQUET - Chéray - 76 ans
- 10 mai - Ernest ESTRIPEAU - Domino - 84 ans
- 16 mai - Claude AUTRUSSEAU - Boyardville - 76 ans
- 21 mai - Joël GRIFFON - Chéray - 60 ans
- 22 mai - Janine CORABOEUF
  Veuve SANTERRE - Chéray - 89 ans
- 26 mai - Colette DESORMEAU
  Veuve CHEMIN - Chéray - 85 ans
- 28 mai - Hervé LAPASSOUSE - Boyardville - 66 ans
- 29 mai - Guillaume DIAZ - Domino - 34 ans

Stéphane DAGOU, entouré de ses proches, a fêté ses 100 ans le 16 février dernier.
Félicitations à notre centenaire de Foulerot !

RENSEIGNEMENTS UTILES

◆ **Permanences à la Mairie : Tél : 05.46.76.51.02**
Architecte-Conseil du CAUE : un mardi sur deux à partir de 13h30 sur rendez-vous au 05 46 76 87 38.
Assistante sociale : le lundi après-midi sur RV au 05.46.47.00.68
MSA - assistante sociale : 1er lundi de 14h à 16h sur RV : 05.46.47.00.68
C.P.A.M. : 1er mardi du mois de 13 h 30 à 15 h sur RDV au 3646.

ASSOCIATIONS CARITATIVES :

◆ **SECOURS POPULAIRE :** Tél. 05.46.76.70.88.
Place du Marché à CHÉRAY : Vente de vêtements, jouets, livres...
Mercredi de 14 h à 17 h et samedi de 9 h à 12 h.
En Juillet- Août : Lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h 30.

◆ **SECOURS CATHOLIQUE :** Tél. 05.46.47.53.17

◆ **LES RESTOS DU COEUR :** Tél. 05 16 35 37 44

◆ **Oléron Contre l'Exclusion Avec Nous "OCÉAN" :** Tél. 05 46 75 14 93

◆ **PERMANENCES À LA MAISON PHARE (Pour un Habitat Adapt et un Réseau d'Entraide) :** Plateforme de services regroupant des organismes pour le maintien à domicile des personnes dépendantes, 2 rue Cariñena à SAINT PIERRE
Pour tout renseignement s'adresser au CCAS de Saint Georges (05 46 76 87 93) ou à la Communauté de Communes (05 46 47 24 68)

◆ **GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle Marennes Oléron « LA MAISON DE PIERRE » :** Tel : 05.46.36.47.31
Pôle d'informations, de rencontres, d'échanges et d'activités pour lutter contre l'isolement et la solitude, rue Cariñena à ST PIERRE

◆ **CENTRE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE "L'ESTRAN" (consultations) :**
Tél : 05 46 85 85 05 - Rue Cariñena - SAINT PIERRE D'OLÉRON

◆ **AGENCE PÔLE EMPLOI :**
Tél : 3949 - site internet : www.pole.emploi.fr
10 ter Lotissement du Moulin du Coivre à SAINT PIERRE
Lundi au mercredi : 8 h 30 – 16 h 30 / jeudi : 8 h 30 – 12 h 30 / vendredi 8 h 30 – 15 h 30

◆ **PERMANENCES DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME (ADIL 17)** : Tél : 05.46.34.41.36
Information juridique, financière et fiscale sur le logement : rapports locatifs, prêts immobiliers, réparations, assurances... , service gratuit

Mairie de SAINT PIERRE le 1er mercredi matin de chaque mois impair de 9 h à 12 h.

◆ **PERMANENCE INFORMATION ET DÉFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIÉS** : Tél : 05.46.47.73.25
INDECOSA - CGT Marennes-Oléron
Le Château - Square Mitterrand -
tous les 15 jours de 10 h à 12 h 00

◆ **PERMANENCES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE**
M. CHAUVIN Christian
En mairies de SAINT PIERRE et du CHÂTEAU
Sur rendez-vous au 07.86.62.09.09
ou par courriel : conciliateur.chauvin@orange.fr

LES SERVICES MUNICIPAUX :

Heures d'ouverture au public de la Mairie du lundi au vendredi : 9 h à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h 15
Permanence le samedi de 9 h à 12 h.
NB : Le service Cadastre-Urbanisme est fermé au public le MERCREDI et tous les après-midis.
Le service CCAS est fermé au public tous les après-midis.

- Accueil Mairie..... : 05.46.76.51.02
- Centre d'Accueil collectif de mineurs "Les Farfadets" : 05.46.47.96.83
- Crèche "Les P'tites Canailles"..... : 05.46.75.00.27
- Foyer-Logements La Résidence du Parc..... : 05.46.76.51.44
- Médiathèque Médi@tlantique ..... : 05.46.75.50.14
- Police municipale ..... : 05.46.76.88.64
- Port de Boyardville ..... : 05.46.47.23.71
- Port du Douhet..... : 05.46.76.71.13
- Port de La Perrotine ..... : 05.46.47.46.52
- Services techniques ..... : 05.46.76.87.39
- CCAS ..... : 05.46.76.87.93
- Union des Associations ..... : 05.46.76.84.13
- Urbanisme..... : 05.46.76.87.38

La prochaine collecte des encombrants en porte à porte par les services municipaux aura lieu les :

MERCREDI 23 SEPEMBRE 2015

pour les secteurs de : LES SABLES VIGNIER, L'ILEAU, DOMINO, CHAUCRE, CHÉRAY

JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

pour les secteurs de : BOYARDVILLE, SAUZELLE, FOULEROT, PLAISANCE, NOTRE DAME EN L'ISLE, SAINT GEORGES.

Exclusivement réservée aux particuliers, les personnes intéressées veilleront à se faire connaître en mairie en précisant :
- leur nom
- leur adresse précise (n° et nom de la rue, nom du village)
- la liste des encombrants à enlever.

Les encombrants doivent être sortis devant l'habitation avec le plus d'accessibilité possible (pas de collecte sur les chemins privés, cours privées ou à l'intérieur des habitations) pour 8 h au plus tard le jour de la collecte.

Rappel : Entre dans la dénomination "objets encombrants" l'ensemble des objets d'équipement ménager qui, en raison de leur poids, de leur volume ou de leur nature, ne peuvent être présentés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers :
- la ferraille (réfrigérateur, lave-linge, congélateur, appareil de cuisson, vélo, etc)
- les volets, portes, fenêtres métalliques ou en bois
- les éléments de faïence (sanitaires, éviers, WC, lavabos, etc)
- la literie (matelas, canapés, sommiers, etc)
- les produits électroniques (TV, vidéo, matériels informatiques, etc)
- le mobilier (buffets, armoires, éléments de cuisine, etc).

A contrario seront refusés et non collectés :
- les gravats, déblais, décombres ou débris issus de travaux des particuliers ou des entreprises et administrations (terres, briques, parpaings, etc)
- les déchets fermentescibles (déchets ménagers, déchets verts, branchages, etc)
- les déchets ménagers spéciaux (peinture, huile de vidange, piles, batteries acides, produits phytosanitaires, etc)
- les débarras dont le volume généré par les particuliers est supérieur à 1 m³ (exemple : déménagement)
- les encombrants des professionnels (artisans, commerçants)
- les pneumatiques
- les cuves à fioul
- les tôles en fibrociment
- les encombrants ne pouvant être portés par 2 personnes (baignoires en fonte, chauffe-eau, etc).

HORAIRES DES DÉCHETTERIES :

La Brée, Le Château et Saint Pierre : du Lundi au Samedi de 9 h à 11 h 50 et de 14 h 00 à 17 h 50
Les dimanches : du 15 mars au 15 novembre 2015 : 9 h – 11 h 50.
Fermées les jours fériés.
Renseignement sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères le matin de 9 h à 12 h,
par téléphone uniquement à la Communauté de Communes (05.46.47.24.68).

Pensez-y : COLLECTE DON DU SANG :

De 8 h 30 à 12 h 30 – Salle des fêtes du Trait d'Union
les 17, 29 juillet, 12 août et 9 octobre 2015

MARCHÉS COMMUNAUX :

En saison : Boyardville, Domino, Saint Georges : ouverts tous les jours.
Chéray : En saison : ouvert tous les jours / Hors saison, ouvert tous les jours sauf le lundi.

CAROTTE GLACÉE A LA BADIANE

Ingrédients pour 10 verrines :
- *250 g de carottes*
- *Huile vierge de tournesol*
- *Sel*
- *25 cl d'eau*
- *35 cl de crème fraîche liquide*
- *½ cube de bouillon de volaille*
- *3 étoiles de badiane*
- *Ciboulette.*

Préparation :
Éplucher, laver et émincer les carottes. Dans une casserole, faire chauffer un filet d'huile et faire suer les carottes. Mouiller avec 25 cl d'eau et 25 cl de crème fraîche. Ajouter le bouillon de volaille. Porter à ébullition. Ajouter les étoiles de badiane et couvrir. Cuire à feu doux pendant une heure. A la fin de la cuisson, jeter la badiane et passer au mixeur. Rectifier l'assaisonnement. Au batteur électrique, fouetter les 10 cl restants de crème fraîche jusqu'à l'obtention d'une crème "chantilly". Verser le velouté de carottes dans les verrines, terminer par une pointe de crème "chantilly" à l'aide d'une poche à douille et un brin de ciboulette. Placer au réfrigérateur jusqu'au moment de servir.

ROULÉ APÉRITIF

Ingrédients
- *1 baguette de pain*
- *300 g de fromage de chèvre frais*
- *150 g de rillauds coupés en dés (morceau de poitrine de porc)*
- *150 g de beurre pommade*
- *2 œufs durs*
- *200 g d'échalions (variété d'échalotes)*
- *1 cuillère à soupe de moutarde*
- *Poivre.*

Préparation :
La veille : émincer les échalions, couper les œufs et les rillauds en dés et mélanger tous les ingrédients.
Fendre la baguette en deux par le côté, enlever la mie, introduire le mélange à l'intérieur de la baguette puis l'envelopper dans un papier aluminium. Enfourner pendant 25 mn à 180 ° C. Laisser refroidir et mettre au réfrigérateur. Avant de servir, faire des tranches fines.

SALICORNE DES MARAIS EN SUCRÉ SALÉ

Ingrédients
Salicornes des marais fraîches
Melon, nectarines, pêches, fraises …

Préparation :
Mélanger avec des salicornes crues et lavées, des fruits de saison bien frais : melon, nectarines, pêches, fraises, groseilles, tomates cerises rouges, jaunes, oranges …
Verser un peu d'huile et du vinaigre de framboise sur la salade. Réserver au frais avant de déguster.
Vous pouvez aussi l'associer à un chèvre frais chaud pour encore plus de gourmandise…

Géologie

« Fiche biodiversifiante »

La tourbe

MARENNES-OLÉRON

Des dépôts noirs sur notre côte ouest ?!

De nombreux passants s'interrogent sur la nature de ces plaques noires, bien visibles sur les plages de L'Ecuissière et La Perroche : du goudron ? Du pétrole ?
Ces taches foncées sont apparues il y a une trentaine d'années, après une érosion importante. Mais elles ne sont pas « arrivées » à cette époque : elles sont là depuis bien longtemps...

Replongeons-nous après la dernière glaciation. A cette époque, la mer était 100 mètres plus basse qu'aujourd'hui (l'île d'Oléron n'existait donc pas : c'était juste une colline sur un grand plateau calcaire). La fonte des glaces débute il y a 10 000 ans. 5000 ans plus tard, les dépressions de l'ouest d'Oléron sont envahies par la mer, qui dépose des sédiments argileux. Des cordons sableux ferment ces dépressions, ce qui forme des lagunes d'eau douce, colonisées par des charophytes en très forte densité.

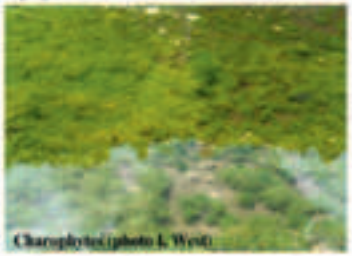

Charophytes (photo L. Wyn).

Ces charophytes (sorte d'algues vertes à caractère de mousses), ont la particularité, au fur et à mesure qu'elles poussent, de pourrir au pied (en l'absence d'oxygène) , ce qui forme une matière organique, appelée la tourbe. Cette tourbe a été recouverte, il y a 3500 ans, par du sable, apporté par l'océan, et fut ainsi conservée jusqu'à nos jours.

Réalisation - crédits: CPIE Marennes-Oléron (sauf indiqué)
Contact : 05 46 47 01 85
Site web : www.cpie.org
111 route du Douhet 17540 La Brée Les Bains
contact@cpie.org

Fiche géologie n°1

Avec le soutien de naturalistes de Marennes-Oléron : Francine FEVRE, Guy DUPUY, Claude DAUGE (O.N.F.), Christian SAVOUX (Marais aux Oiseaux), Jacques PIGEOT

D'où venaient ces cuvettes ?

Il faut remonter bien plus loin pour expliquer leur présence : à l'ère secondaire, plus précisément à l'étage Cénomanien (-95 millions d'années), époque où se sont constitués les calcaires qui forment le socle rocheux de l'ouest d'Oléron (de Chaucre à l'Ecuissière). Ces couches, d'abord horizontales, ont été fortement plissées et fracturées, pendant des millions d'années, lors de l'érection des Pyrénées.

A l'emplacement de l'actuelle côte ouest d'Oléron (hors d'eau à cette époque, rappelons-le), les zones de fracture ont été érodées par la pluie et le gel. Cela forma des dépressions plus ou moins grandes. La suite, vous la connaissez.
En alternance, des phases calmes permettaient à la tourbe de se former, et des phases d'invasion marine apportaient de la vase, à l'origine des couches d'argiles.
Notre « mille-feuilles » comporte des couches de tourbe de diverses épaisseurs (de quelques dizaines de centimètres à quelques mètres).

Paysage de tourbière

Aucune pollution à déplorer !

Cela n'a donc rien d'alarmant : c'est simplement une roche carbonée, légère, très friable, qui résulte de la décomposition de végétaux à l'abri de l'air. On en trouve souvent des morceaux décrochés sur la plage. C'est aussi un combustible (assez médiocre) utilisé dans de nombreux endroits du monde : nos amis écossais l'utilisent pour distiller le whisky.
Des coquillages foreurs y habitent : la pholade en particulier (photo ci-contre). Des algues y poussent en surface maintenant que la couche affleure.
Il n'y a donc aucun danger... Attention quand même : ça glisse pas mal ! A vous maintenant de rassurer les passants interloqués...

Pour en savoir plus :

- CLAVE B., CARBONEL P., MASSE L & TASTET JP, 2000 : Histoire du marais de la Perroche à l'Holocène : mise en place, comblement, paléo-environnement. In VIIème colloque international d'océanographie du Golfe de Gascogne.
- BOURGUEIL B., MOREAU P., 1976 : Ile d'Oléron, cartes géologiques de la France à 1/50 000, XIII-30. BRGM.

CHAPITEAU-OPÉRA A SAINT GEORGES
LUNDI 3 AOÛT – 20 H 45
AUX PRÉS VALET